



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement



Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Projet de Fin d'Etudes

Enjeux, objectifs, impacts des Capitales Européennes de la Culture

**Interactions entre projet culturel et projet urbain : Les
cas d'études de Ravenne (Italie), Mons (Belgique) et
Bordeaux (33 – France)**



2010-2011

MORFIN Anne

Directeur de recherche
VERDELLI Laura

Enjeux, objectifs, impacts des Capitales européennes de la Culture

Les interactions entre projet culturel et projet urbain

Les cas d'études de Ravenne (Italie), Mons (Belgique) et
Bordeaux (33 – France)

2010-2011

**Directeur de recherche
VERDELLI Laura**

MORFIN Anne

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Ma reconnaissance va à toutes les personnes qui m'ont encadré, suivi et soutenu lors de la réalisation de ce projet de recherche.

Ainsi, je remercie tout particulièrement :

Laura VERDELLI, enseignante chercheuse au Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, tutrice de ce projet, pour m'avoir suivie et guidée dans l'élaboration de ce mémoire ;

Claudia MANENTI, architecte et professeur, à l'ALMA MATER STUDIORUM, Université de Bologne en Architecture et Urbanisme, pour son aide concernant la commune de Ravenne ;

Yves VASSEUR et Marie Noble, respectivement commissaire et adjointe de la fondation Mons 2015, pour leurs explications sur le projet Mons 2015 ;

Enfin, ma gratitude s'adresse à toutes les personnes qui m'ont renseignée, guidée et soutenue dans la réalisation de ce mémoire de recherche.

SOMMAIRE

Avertissement	4
Formation par la recherche et projet de fin d'études.....	5
Remerciements	6
Sommaire	7
Introduction.....	9
Partie 1	11
Définition du cadre et du contexte de l'étude	11
1. Projet urbain et projet culturel	13
10. Projet urbain.....	13
11. Projet culturel.....	14
2. Présentation de la méthode.....	15
20. Appropriation du sujet	15
21. Formulation de la thèse et des hypothèses de recherche	15
22. Etude comparative des impacts dans les Capitales Européennes de la Culture passées	16
23. Choix des cas d'étude	17
3. Le projet urbain dans les manifestations internationales.....	18
30. Les manifestations à l'échelle de la ville.....	18
31. Les grandes manifestations et le projet urbain	19
32. Le modèle de la régénération urbaine par les grandes manifestations : Barcelone	20
PARTIE 2.....	22
Le cas des Capitales européennes de la culture.....	22
1. Désignation et objectifs de la Capitale Européenne de la culture	24
10. 1985 – 2011 : l'évolution des Capitales Européennes de la Culture	24
11. Le processus d'attribution du titre « Capitale Européenne de la culture »	25
12. Objectifs et enjeux de la manifestation.....	27
2. Le projet urbain dans les Capitales Européennes de la culture, des réalités multiples	29
20. La mobilisation des ressources.....	29
21. Exploitation de l'étude Palmer	30
22. Un constat partagé : l'amélioration de l'image de la ville.....	33
3. Capitales Européennes de la culture d'hier et d'aujourd'hui : ce qui a changé	34
Partie 3	36
Etude de cas :	36
De la candidature aux résultats du jury d'attribution.....	36
1. Les spécificités de nos cas d'étude.....	37
2. Ravenne, le parcours vers le titre 2019.....	38
20. La commune de Ravenne	38
21. Les atouts culturels et patrimoniaux de Ravenne	41
22. Le projet CEC à Ravenne :.....	42
23. Le projet de requalification du quartier de la Darsena (l'Arsenal) à Ravenne	43
24. Le discours politique et son rôle dans la candidature au titre CEC 2019	47
3. Mons 2015, Where technology meets culture	49
30. La commune de Mons	49

31. Les atouts culturels de Mons.....	50
32. Le projet CEC à Mons.....	51
33. Trois espaces privilégiés d'intervention	52
34. L'intégration dans les documents d'urbanisme	58
4. Bordeaux 2013, candidate malheureuse au titre.....	60
40. La communauté urbaine de Bordeaux : la CUB.....	60
41. Les enjeux de la candidature	61
42. Que reste-t-il de Bordeaux 2013 ?.....	62
5. L'impact de l'obtention de la candidature sur le projet urbain	65
Conclusion	66
Bibliographie.....	67
Webographie.....	70
Articles en lignes.....	70
Sites internet consultés	70
Table des illustrations.....	71
Table des matières	72

INTRODUCTION

Depuis deux siècles, les manifestations internationales temporaires se multiplient, accueillies à chaque fois dans une ville ou un pays différent, sélectionné le plus souvent par un jury. Que ce soient les expositions universelles, les jeux olympiques ou les coupes du monde, ces manifestations sportives ou culturelles se sont développées. La réussite économique portée par les jeux olympiques a montré qu'il était possible de redynamiser une ville grâce aux investissements réalisés pour la manifestation, et la reconversion des équipements construits à cette occasion.

« Les villes intéressées pour accueillir les Jeux insistent désormais de plus en plus sur l'héritage qu'une telle manifestation pourrait laisser à leurs habitants et souvent, utilisent les Jeux principalement comme catalyseur pour le projet urbain. »¹

Depuis la création de l'union Européenne et l'instauration de la libre circulation des biens et des personnes, la compétitivité entre les villes s'est fortement accrue en Europe. Il s'agit pour chacune d'entre elles de proposer une bonne accessibilité, des terrains équipés de réseaux de communication, des réseaux d'entreprises et de services pour attirer des industries, commerces ou sociétés sur leur territoire. Tout comme un cadre de vie agréable, des équipements diversifiés et de qualité séduisent les habitants, les touristes et les salariés. Il s'agit donc pour chaque ville de se créer une image de marque. L'événement Capitale Européenne de la Culture, créée en 1985 par Melina Mercouri est une manifestation européenne dans la lignée des grandes manifestations internationales. La ville qui l'organise propose une série de manifestations culturelles, attirant des touristes sur son territoire. C'est pour elle le moment idéal de modifier son image internationale. Cette étude cherche à montrer l'existence d'un lien entre cette manifestation et les aménagements urbains qui sont les éléments visibles du projet urbain.

Dans un premier temps, nous étudierons le contexte général du sujet de recherche en présentant les impacts des manifestations internationales ; la méthode utilisée pour

¹ Comité international olympique, Héritage des Jeux, janvier 2010, p1.

réaliser la recherche sera également présentée. Dans un deuxième temps, nous aborderons le cas particulier des Capitales Européennes de la Culture, d'hier à aujourd'hui en cherchant les relations entre organisation de la manifestation et projet urbain. Finalement, trois cas d'études seront présentés : ville candidate, ville élue, ville réfutée ; ces cas permettront de mettre en lumière les apports de chaque phase de la candidature par rapport au projet urbain.

PARTIE 1

DEFINITION DU CADRE ET DU CONTEXTE DE L'ETUDE

Pour une meilleure compréhension de l'étude, il est important de présenter les concepts et les éléments sur lesquels elle porte. La recherche vise à définir les interactions entre le projet culturel et le projet urbain, dans un espace géographique limité : les capitales européennes de la culture.

Cette première partie cherche à contextualiser et à expliciter la démarche de notre étude. Il s'agira tout d'abord de présenter les concepts auxquels elle se réfère : c'est-à-dire le projet urbain et le projet culturel. Dans un second temps sera expliquée la démarche utilisée pour réaliser cette étude. Pour finir nous présenterons les impacts qu'ont pu avoir d'autres grands événements pour les villes les organisant afin de mieux comprendre ce que pourraient être les retentissements recherchés par ces grandes manifestations. Nous avons en effet considéré que les Capitales Européennes de la Culture s'inscrivent dans la lignée des grandes manifestations internationales telles les Jeux Olympiques ou les Expositions Universelles.

1. Projet urbain et projet culturel

Pour mettre en évidence les relations entre projet culturel et projet urbain il faut tout d'abord les définir, ce qui sera fait dans cette première partie. Avant de définir ces deux notions complexes il convient de citer la définition du **projet** :

« Image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre. Ce que l'on se propose de faire, à un moment donné.¹ »

10. Projet urbain

Afin de définir le projet urbain il a fallu se référer à différents dictionnaires spécifiques au domaine de l'aménagement du territoire. Ainsi la définition la plus synthétique est celle issue du dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés :

« Procédure stratégique, pragmatique et contextuelle de fabrication intentionnelle de l'urbain qui tend à se substituer à la planification standard – téléologique², théorique et universelle.³ »

Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement va plus loin : il explique qu'avec la montée de la concurrence entre les territoires le projet urbain serait l'équivalent municipal de la stratégie d'entreprise pour favoriser l'implantation des entreprises sur leur territoire (en considérant que le but de « l'entreprise municipale » serait d'attirer un maximum d'entreprises sur son territoire). Cependant il est précisé qu'au contraire de la stratégie d'entreprise :

« la gestion urbaine, inspirée d'une vision stratégique, doit reposer sur 3 projets car la ville est une réalité triple : territoire socioéconomique, patrimoine construit et institution.⁴ »

De plus, le projet urbain implique une vision à long terme, dépassant largement le temps du mandat électoral. Dans le cas contraire, ce « projet urbain » ne peut avoir une valeur stratégique. En conclusion :

« La notion de projet, dans la mesure où elle ne détermine pas de schémas stricts, mais s'inscrit plutôt dans une finalité plus large – économique, sociale et culturelle – et dans un concours de compétences, peut alors se diviser (non pas chronologiquement, mais logiquement) entre une perspective générale économique-socio-culturelle et les choix spatiaux : organisation de la trame, des espaces publics, du paysage en relation avec la ville existante.⁵ »

Le projet urbain représente ce qu'une commune souhaite devenir dans les années futures. Il concerne non seulement les aspects purement constructifs : développement de l'urbanisation, création de nouvelles infrastructures et services publics ; mais plus largement concerne l'ensemble des domaines que peut gérer un conseil municipal, ou un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Le développement

¹ Version électronique du Petit Robert, 2001

² Téléologique : relatif à la téléologie et, par extension à la finalité. Le Petit Larousse Illustré 2006

³ DEVISME L. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, p. 747

⁴ BOUINOT J. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, p. 641

⁵ INGALLINA P. et RONCAYOLO M. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, p. 642

économique et touristique, le cadre de vie, le domaine social ainsi que culturel font ainsi partie intégrante du projet urbain. Ce projet est l'expression du souhait politique des acteurs, gestionnaires de la commune, et de ses citoyens.

11. Projet culturel

a) Définition générale de projet culturel

En tout premier lieu nous pouvons donner les définitions du Petit Robert :

« 1. Qui est relatif à la culture, à la civilisation dans ses aspects intellectuels.

2. Relatif aux formes acquises de comportement, et non pas à l'hérédité biologique.¹ »

Ainsi, le projet culturel, d'après ces définitions pourrait être une mise en forme souhaitée de la culture, de la civilisation (aspects intellectuels), et des traditions (« formes acquises de comportement »).

b) Le projet culturel dans les Capitales Européennes de la Culture

En s'appuyant sur les projets culturels émis par les villes candidates, et celles ayant participé au programme européen des capitales européennes de la culture, on se rend compte que le projet culturel est bien plus vaste que ce que l'on pourrait penser après une lecture purement lexicale. En effet, l'étude PALMER, qui porte sur les « villes » ou « capitales européennes de la culture » de 1995 à 2004 montre que ce terme a laissé la place à de nombreuses interprétations différentes en fonction des besoins, et attentes de la ville : avec des éléments culturels qui se sont retrouvés dans l'ensemble des terrains d'étude :

« Tous les programmes culturels ont englobé des projets dans différents secteurs culturels (les plus importants étant le théâtre, les arts visuels, la musique et les manifestations en plein air), ainsi qu'un éventail de formes traditionnelles, classiques, contemporaines et modernes. ² »

« Les Capitales ont essayé d'élargir la définition de culture et de réduire l'écart entre les beaux-arts, les arts populaires et la culture ³ »

mais également des interprétations plus locales :

« la plupart des Capitales ont recouru à une définition anthropologique large de la notion de culture qui incluait par exemple le sport, la nourriture, l'artisanat et les traditions locales ⁴ »

D'autres capitales se sont également intéressées aux nouvelles technologies (internet par exemple). Ainsi, on voit que la grande majorité des CEC (capitales européenne de la culture) ont élargi la notion de culture, pour s'adapter à leurs besoins, et s'assurer une meilleure participation, et intéressement des citoyens, qui sont à la base de la réussite de ce programme ou projet.

¹ Version électronique du Petit Robert, 2001

² Palmer-Rae Associates, European Cities and Capitals of Cultures Part 1, Août 2004, p.27 (résumé en français)

³ Palmer-Rae Associates, European Cities and Capitals of Cultures Part 1, Août 2004, p.27 (résumé en français)

⁴ Palmer-Rae Associates, European Cities and Capitals of Cultures Part 1, Août 2004, p.27 (résumé en français)

2. Présentation de la méthode

20. Appropriation du sujet

Cette recherche porte sur le thème des impacts urbains du titre de Capitale Européenne de la Culture. Pour mieux comprendre ce sujet, la première étape a consisté en une recherche documentaire portant à la fois sur le thème des Capitales Européenne de la Culture : histoire, enjeux, mode de désignation... mais également sur des études existantes sur l'impact des manifestations internationales pour une ville ou un territoire. Lors de cette étape d'appropriation j'ai également pu assister à une conférence '*Capitales Européennes face à face : Mons et Marseille rencontrent Ravenne*' qui s'est déroulée à Ravenne en présence de différents décideurs locaux, ou prenant part à l'organisation de la manifestation dans leurs villes respectives. La première étape des recherches visait plus spécifiquement l'organisation de la manifestation Capitale Européenne de la Culture. Cette recherche s'est effectuée autour de plusieurs sources, notamment le site de l'union européenne ainsi que leurs publications. Des articles spécialisés ont également été utiles pour mieux cerner le sujet, chacun mettant en avant un aspect différent ou complémentaire des impacts et enjeux des Capitales Européennes de la Culture.

Suite à ces premières recherches spécifiquement axées sur la compréhension de la manifestation, il nous a semblé important de mettre en parallèle cette manifestation avec d'autres manifestations internationales. A ce titre, les études spécifiques portant sur l'impact urbain de grandes manifestations telles que le Jeux Olympiques de Barcelone, ou l'exposition universelle de Lisbonne ont été importantes pour mettre en avant les mécanismes d'urbanisation inhérents à l'organisation de ces événements. Des articles de la presse spécialisée ont complété les publications de chercheurs.

21. Formulation de la thèse et des hypothèses de recherche

Pour réaliser cette étude nous nous sommes basés sur une méthode hypothético-déductive : à partir de la connaissance partielle du sujet donné par les lectures exploratoires il s'agit de dégager des hypothèses de causalité entre les différents concepts clés du sujet. Dans cette étude les concepts que nous souhaitons mettre en relation sont :

- l'obtention, et l'accueil, de la manifestation Capitales Européennes de la Culture
- les modifications urbaines dans ces villes

Avant de proposer des hypothèses il s'agit de définir le domaine sur lequel va porter l'étude afin de ne pas se disperser. En effet, pour un sujet aussi vaste que celui du rapport entre projet culturel et projet urbain dans les Capitales Européennes de la Culture, la recherche peut porter sur une multitude de domaines : impact sur les infrastructures de transport, sur la rénovation du patrimoine... Or, la toute première question qu'il convient de poser est : **Existe-t-il une corrélation entre l'événement CEC et la mise en place d'un projet urbain sur le territoire ?** Question qui reste très large car elle comporte plusieurs aspects : l'organisation de la manifestation Capitale Européenne de la Culture est :

- **Créateur du projet urbain**
- **Révéléateur du projet urbain**, accélérant sa réalisation (tout doit être fini à temps pour l'organisation de la manifestation)
- **Simple vitrine du projet urbain**, lui permettant une visibilité internationale mais n'influençant pas réellement l'ensemble des projets et objectifs composant le projet urbain

Nous avons donc défini pour ce rapport de causalité trois « états » que nous pouvons résumer en ces termes : Actif, catalyseur, passif.

Bien qu'il soit possible de traiter le sujet sur des aspects plus précis, cette étude cherchera à répondre à la question de base : existe-t-il réellement un rapport entre ce phénomène (ou événement : ici l'organisation de la manifestation) et ce concept (le projet urbain). Il serait en effet peu avisé de chercher à démontrer l'impact de l'événement par rapport à un thème précis du projet urbain sans savoir tout d'abord si l'organisation de cette manifestation influe sur le projet. Cette recherche permettra de montrer les domaines dans lesquels le phénomène CEC se manifeste au niveau urbain : on ne peut parler d'effets sans les préciser ni les citer.

Les lectures effectuées lors de l'appropriation du sujet mettent en avant certains impacts des Capitales Européennes de la Culture sur le projet urbain. Une grande partie des impacts soulignés sont de même nature : création d'infrastructures culturelles, rénovation ponctuelles, aménagement d'un quartier et des infrastructures d'accessibilité de ce quartier autour d'un ou plusieurs équipements culturels sont ceux qui sont réapparus le plus souvent. Ces lectures nous permettent de formuler les hypothèses suivantes :

- La manifestation Capitale Européenne de la culture n'est pas à l'origine du projet urbain, cependant l'implication qu'elle demande et les possibles retombées de ce type de manifestation incitent les institutions à accélérer la mise en place des projets d'aménagements urbains.

- Un enjeu principal de la manifestation étant la visibilité qu'elle apporte au territoire, un effort particulier est dédié à l'amélioration du cadre de vie (notamment espaces et équipements publics), et plus généralement à l'amélioration de tout espace pouvant porter préjudice à l'image de la ville (notamment les friches industrielles directement visibles par les visiteurs).

Le travail d'étude sur l'évolution des Capitales Européennes de la Culture montre une évolution des villes choisies, elles sont de plus en plus nombreuses à être de villes moyennes, nous avons donc voulu savoir si la manifestation apportait les mêmes effets sur les projets urbains dans ces villes moyennes que dans les villes importantes l'ayant organisé. Pour ceci nous nous appuyerons à la fois sur les résultats de l'étude des objectifs et des impacts, ainsi que sur les études de cas.

22. Etude comparative des impacts dans les Capitales Européennes de la Culture passées

Pour valider, ou invalider, les hypothèses nous avons fait appel principalement à l'étude PALMER (partie 1 et 2) publiée par l'Union Européenne. Cette étude portant sur l'ensemble des impacts : rentabilité, infrastructures, tourisms, nombre d'événements et appréciation des visiteurs... nous avons tout d'abord effectué un tri dans les données. Ceci a donné un tableau récapitulatif que nous exploitons pour valider les hypothèses précédemment formulées. Les types d'aménagements réalisés par les différentes Capitales Européennes de la Culture permettront de mettre en avant les types d'intervention privilégiés.

Pour répondre à la question d'ordre général : « **existe-t-il un rapport entre l'organisation de la manifestation et la mise en place d'un projet urbain ?** » il aurait été souhaitable de pouvoir comparer pour chaque année et pays les différences entre la programmation des aménagements existant dans chacune des villes candidates, et de les comparer avec les réalisations de la ville ayant réellement obtenu le titre. Il est cependant très difficile de trouver les dossiers de candidature des villes non retenues,

généralement les associations ou organismes responsables de ces dossiers ont été dissous, de plus se pose également le problème de la confidentialité des documents.

23. Choix des cas d'étude

Nous avons souhaité illustrer cette recherche par une étude comparative de trois villes à différents stades de l'organisation de la manifestation pour mettre en évidence les choix et thématiques des projets mis en avant pour l'organisation de la manifestation. Pour la dernière partie de cette étude, l'étude de cas, nous avons principalement utilisé les documents de communication fournis par les services municipaux.

Pour répondre à la question portant sur l'impact dans les villes moyennes du titre Capitale Européenne de la Culture nous avons souhaité comparer deux villes similaires (dans la taille et le rayonnement international). Evidemment les critères de langue et de proximité ont également joué un rôle dans le choix de ces deux villes. Le choix final de ces deux villes a porté sur Mons 2015 Belgique, et sur la ville candidate de Ravenne 2019 en Italie. Ces études permettront également de préciser le rôle du label dans l'évolution et la mise en place du projet urbain.

Ensuite nous avons voulu mettre en parallèle les réalisations urbaines d'une ville effectivement Capitale Européenne de la Culture avec celles n'ayant pas obtenu le titre. Nous avons ainsi voulu montrer qu'il existe, ou non une différence dans la réalisation des projets mis en avant dans la phase de candidature. Différentes villes françaises candidates au titre CEC 2013 ont ainsi été contactées, le choix du cas d'étude n'a pas porté comme précédemment sur des critères de ressemblance entre les villes les rendant comparables, mais ont dépendu de la possibilité d'obtenir les documents les concernant. A ce stade est apparu une limite, en effet les villes ont généralement confié l'organisation de la candidature à un organisme particulier créé pour l'occasion. Or, dans les villes n'ayant pas obtenu ce titre ces organismes ont le plus souvent été dissous ; les documents qu'ils ont pu réaliser existent dans les services municipaux mais restent le plus souvent confidentiels. Seule la ville de Bordeaux a accepté de nous faire parvenir les documents de leur dossier de candidature.

De plus, tous les acteurs sollicités n'ont pas fait preuve du même intérêt vis-à-vis de cette recherche, une seule rencontre a pu être effectuée, le 14 avril à Mons avec Mme Marie Noble, adjointe de direction de la fondation Mons 2015.

3. Le projet urbain dans les manifestations internationales

30. Les manifestations à l'échelle de la ville

L'étude que nous réalisons porte sur le rapport entre projet urbain et projet culturel dans les villes Capitales européennes de la culture. Partant du postulat que le titre *Capitale Européenne de la Culture* correspond à l'organisation d'une manifestation culturelle importante pour la ville qui l'accueille, nous avons tout d'abord recherché des constantes entre les manifestations nationales (ou internationales) et le projet urbain.

Il est important de rappeler que dans le cadre de notre étude nous utilisons le terme « Manifestation » dans le sens :

« Événement artistique, culturel, commercial, publicitaire organisé dans le but d'attirer un large public.¹ »

Les grandes manifestations, ou grands événements, existent, et se sont multipliés, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Parmi ce que l'on considère comme des grandes manifestations on peut citer à titre d'exemple les expositions universelles (la première eut lieu à Londres en 1851), les jeux olympiques (existants pendant l'Antiquité, ceux-ci sont réapparus sous leur forme actuelle en 1986 à Athènes) ou les capitales européennes de la culture.

Ces événements se déroulent généralement dans un espace et un temps limités. Ils permettent d'attirer un flux important de visiteurs et de professionnels. Dans le contexte actuel de compétitivité territoriale on comprend l'enjeu important que peut représenter la réussite de cette opération pour le territoire sur lequel il se déroule. C'est en effet une occasion unique pour mettre en valeur la ville, voire le pays. Ces manifestations sont même souvent à l'origine de projets emblématiques qui restent dans l'imaginaire collectif associé à un lieu : Un des exemples le plus marquant de ce phénomène est la Tour Eiffel à Paris construite pour l'exposition de 1889 qui aujourd'hui, soit plus de 100 ans après sa construction est un des monuments les plus connus de Paris. En se basant sur des données officielles² ce monument a attiré entre 1889 et 2002 plus de 200 millions de visiteurs, entre 2004 et 2009 on comptait en moyenne près de 6,5 millions de visiteurs par an, la grande majorité étant des étrangers.

L'exemple Parisien est une illustration particulièrement frappante de ce que peuvent être les retombées économiques et touristiques d'un grand événement, et montre que leurs impacts peuvent être considérés sur le long terme.

¹ Définition n°3 de « Manifestation » : version numérique du Petit Robert, 2001

² www.tour-eiffel.fr

31. Les grandes manifestations et le projet urbain

On retrouve plusieurs études et documents visant à mettre en avant les impacts qu'ont eus ces grands événements sur le projet urbain. Les auteurs de ces études pointent une utilisation urbanistique des grandes manifestations datant des années 80' et mettent en avant un phénomène de mimétisme¹.

En effet, à leurs premières apparitions au XIX^{ème} siècle ces manifestations engendraient certes des aménagements urbains, mais de type temporaire² contrairement à ce qui peut se faire à l'heure actuelle :

« Depuis quelques années les pays d'accueil n'entreprennent plus de constructions fastueuses et superflues et ils concrétisent à cette occasion un véritable aménagement événementiel. »³

« Les villes sont venues à rechercher des occasions exceptionnelles pour réaliser leurs aménagements. »⁴ Ceci est le cas des villes anciennes dont l'urbanisme est relativement bloqué par les considérations patrimoniales, principalement dans les centres anciens, où le coût d'entretien de ces espaces peut se révéler très élevé. Jacqueline Lieutaud précise que dans les territoires méditerranéens *« ces manifestations mondiales permettent de repenser la ville et de la promouvoir grâce à [un] aménagement direct et induit provoqué par l'événement. »⁵*

On retrouve le plus souvent dans ces projets la requalification de friches industrielles et la création de projets/monuments emblématiques pour lesquels sont généralement sollicités ceux que l'on appelle aujourd'hui les 'starchitectes'. La grande difficulté réside dans la réalisation d'un espace évolutif, dédié à la manifestation temporaire, mais devenant ensuite un espace intégré au reste de l'espace urbain, dont les fonctions et les enjeux sont multiples. Afin de mieux comprendre comment un événement temporaire peut servir le projet urbain nous allons présenter séparément l'importance que peut avoir le projet emblématique, puis présenter à travers des exemples ce que peuvent être les opérations d'aménagement urbain entrepris à l'occasion de l'organisation de ces grands événements. Il est cependant important de préciser que si de nombreux territoires semblent se saisir de l'occasion pour mettre en marche des projets urbains, tous n'atteignent pas la même réussite. De plus, toutes les manifestations ne sont pas propices de la même façon à la réalisation de projets urbains, tout comme l'intérêt du territoire de s'en saisir.

¹ CARRIERE J.-P., DEMAZIERE C. Projet urbain et grand projet emblématiques : réflexions à partir de l'exemple d'expo 98 à Lisbonne, p33

² LIEUTAUD J. *La ville de Rome et le jubilé de l'an 2000*, Villes et projets urbains en méditerranée, p.87

³ LIEUTAUD J. *La ville de Rome et le jubilé de l'an 2000*, Villes et projets urbains en méditerranée, p.87

⁴ LIEUTAUD J. *La ville de Rome et le jubilé de l'an 2000*, Villes et projets urbains en méditerranée, p.87

⁵ LIEUTAUD J. *La ville de Rome et le jubilé de l'an 2000*, Villes et projets urbains en méditerranée, p.88

32. Le modèle de la régénération urbaine par les grandes manifestations : Barcelone

« La ville de Barcelone a su tirer profit de l'organisation de grands événements pour donner un nouvel élan à la revitalisation et au développement urbain.¹ »

Depuis 1988 la ville de Barcelone a organisé de nombreux événements de portée internationale qui l'ont profondément modifiée. De l'exposition universelle de 1888 au Forum mondial des cultures en 2004 chaque événement a été une opportunité pour les décideurs locaux de lancer des travaux d'aménagement et d'urbanisme de grande envergure. Un rappel succinct de ces événements et des modifications qui les ont accompagnés permettront de mettre en exergue les possibilités qu'offre l'organisation de manifestations importantes.

→ 1888 : Exposition universelle

Aménagements urbains : Démolition des murailles de la ville et de l'ancienne citadelle, amélioration des liaisons entre le centre historique et la zone d'activité de Poblenou, création du parc de la Citadelle et du quartier d'Eixample.

→ 1929 : Exposition universelle

Aménagements urbains : Urbanisation de la colline de Montjuic, création d'un nouvel axe reliant la place d'Espagne et le palais national, réalisation de la 1^{ère} ligne de métro et du funiculaire. Réalisation du premier plan de circulation de la ville.

→ 1992 : Jeux olympiques d'été

Aménagements urbains : Aménagement de la colline de Montjuic, aménagement de l'accessibilité du quartier Diagonal, Aménagement du Val d'Herbo, Création du village Olympique à Plobenou permettant une ouverture sur la mer.

→ 2004 : Forum mondial des cultures

Aménagements urbains : Aménagement de la rivière Besos et des berges, amélioration des espaces historiquement défavorisés.

Si l'on se base sur le cas des Jeux Olympiques de Barcelone, qui ont été à la base des plus importantes modifications urbaines on remarque qu'elles ont été pensées dans le cadre d'un projet d'aménagement à l'échelle de l'agglomération, mais également en vue d'une reconversion sur le long terme. Dans une de ses études, B. Sokoloff met en avant trois phases dans la réalisation de ce programme urbain². La première phase concerne la réalisation du dossier de candidature aux Jeux (de 1979 à 1985) : lors de cette phase les décideurs locaux commencent à mettre en adéquation les documents d'urbanisme avec les projets qu'ils souhaitent réaliser, parallèlement les premières interventions ponctuelles commencent. On note notamment les premières dotations en équipements collectifs des quartiers ainsi que des travaux sur l'amélioration de la desserte et de l'accessibilité. La seconde phase qui se déroule de 1986 à 1992 (date de la manifestation) concerne principalement la réhabilitation des friches urbaines. L'accent est mis sur le cadre de vie car on note la création d'un parc par friche réhabilitée. On cherche à créer de nouvelles centralités autour de ces friches en intégrant une mixité de

¹ CASAS-I-MASJOAN X. *L'organisation de grands événements : une opportunité pour la revitalisation urbaine de Barcelone (Espagne)*, Cahiers du patrimoine mondial n°9, p.56

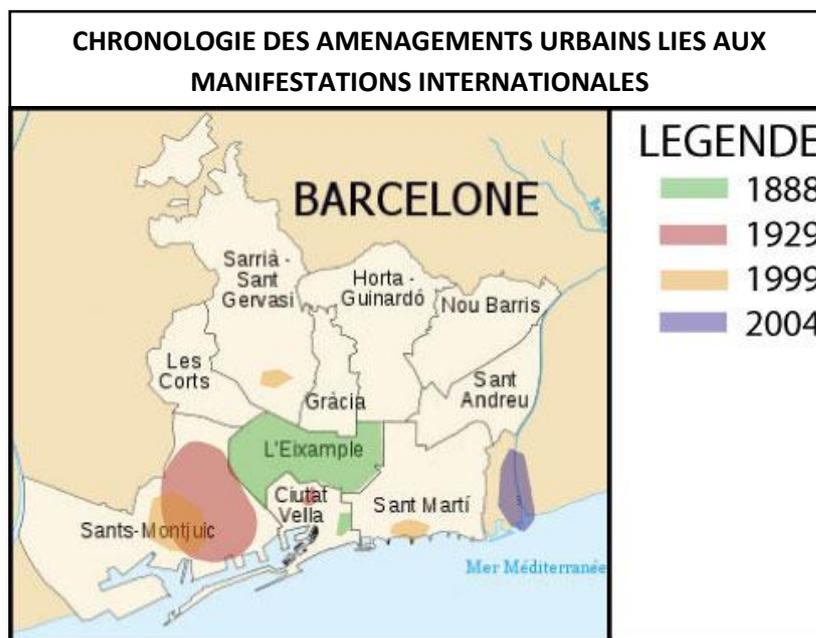
² B. SOKOLOFF, *Le projet urbain de Barcelone : spécificité et modalités de réalisation*, Villes et projets urbains en Méditerranée, 2002, p.54

fonction dans ces espaces, si la mixité n'est pas visible au niveau du quartier, chaque quartier ayant une fonction prioritaire bien identifiée, elle est basée sur un fonctionnement en réseau lui-même basé sur la complémentarité des fonctions entre elles.

La troisième phase concerne la reconversion du village Olympique, après 1992. Cette reconversion a principalement produit de l'habitat (ce qui correspond à un changement minime de destination d'usage). Suite à cette reconversion les autorités locales ont lancé le développement de la partie orientale de la ville, en continuité directe avec l'ancien village Olympique.

L'ensemble de ces projets s'est réalisé en continuité sur une période de 20 ans. Cette continuité de projets a certainement contribué à leur succès. De nombreux chercheurs s'accordent à dire que l'aménagement événementiel de Barcelone est un modèle du genre : « *Barcelone est certainement l'une des villes ou l'approche du 'projet urbain', comme alternative à la planification traditionnelle, s'est concrétisé avec le plus de force*¹ ». « *Les constructions ont été conçues et localisées en fonction de leur réutilisation après les jeux.*² »

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, les interventions de grande ampleur se sont localisées sur la périphérie du centre-ville (Eixample, Montjuïc...) les interventions plus localisées se trouvent au cœur du centre ancien, dans les espaces touristiques. L'intervention de 2004, est située en périphérie, elle concerne de plus principalement les berges du fleuve, ce qui correspond aux problématiques actuelles du cadre de vie, et de valorisation de l'environnement naturel.



Carte 1 : Chronologie des aménagements liés aux manifestations internationales à Barcelone

Source fond: www.hotel-a-barcelone.com

Réalisation : A. Morfin

¹ B. SOKOLOFF, *Le projet urbain de Barcelone : spécificité et modalités de réalisation*, Villes et projets urbains en Méditerranée, 2002, p.53

² LIEUTAUD J. *La ville de Rome et le jubilé de l'an 2000*, Villes et projets urbains en méditerranée, p.88

PARTIE 2

LE CAS DES CAPITALES

EUROPEENNES DE LA CULTURE

Nous avons présenté précédemment les impacts des manifestations internationales sur un projet urbain, et l'aménagement, d'une ville. Nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement au label Capitale Européenne de la Culture. Dans un premier temps nous allons présenter l'historique ainsi que les modes de désignation des Capitales Européennes de la Culture, ceci nous permettra de mieux comprendre pourquoi nous les avons assimilées aux grandes manifestations internationales. Suite à cela, en se basant sur des études existantes, nous chercherons les impacts du label, et donc de l'organisation de la manifestation, pour les villes ayant accueilli la manifestation. Ainsi nous espérons pouvoir déterminer sous quelle forme se manifeste le plus couramment le projet urbain dans ces territoires.

1. Désignation et objectifs de la Capitale Européenne de la culture

10. 1985 – 2011 : l'évolution des Capitales Européennes de la Culture

a) 1985-1999 Les villes européennes de la culture

Les « villes européennes de la culture » sont créées le **13 Juin 1985**, suite à l'initiative de Mme Melina Mercouri, par la Résolution des Ministres responsables des Affaires Culturelles réunis au sein du Conseil européen dans le but de « contribuer au rapprochement des peuples des Etats membres ».

A partir de 1985, les villes européennes de la culture étaient désignées par les ministres de la culture des différents pays membres de l'UE, lors d'un conseil.

En 1992, le traité de Maastricht octroie à l'Union Européenne la compétence de mener des actions culturelles : celles-ci doivent participer à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. L'action de l'Union doit ici compléter celle des États afin d'encourager la coopération culturelle entre eux mais aussi avec les pays tiers et organisations internationales. Le 12 novembre 1992, le conseil définit clairement les critères de choix des villes européennes de la culture. Ces critères resteront ceux en vigueur jusqu'en 2004.

b) 1999 De la ville européenne de la culture à la capitale européenne de la culture

En 1999, ce programme événementiel obtient le statut d'action communautaire pour les années 2005 à 2019¹. Dans le cas des « capitales européennes de la culture, cela correspond à une action « spéciale »²: ce sont des actions qui « doivent avoir une résonance particulière auprès des peuples de l'Europe et contribuer à une prise de conscience de la diversité culturelle et de l'appartenance à une même communauté ». De plus cette décision modifie les termes du programme : de la « ville européenne de la culture » on passe à la « capitale européenne de la culture ».

*Ville : Milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration*³.

*Capitale : Ville qui occupe le premier rang (hiérarchique) dans un État, une province; siège du gouvernement. Ville la plus importante dans un domaine.*⁴

La mise en parallèle de ces deux définitions permet de voir l'importance accordée à cette action. En passant de l'appellation générique de *ville*, à celle de *capitale*, l'union

¹ Décision 1419/1999/CE du 25 Mai 1999

² Décision n° 1855/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant le programme Culture 2007-2013

³ Version électronique du Petit Robert, 2001

⁴ Version électronique du Petit Robert, 2001

européenne a probablement voulu mettre en valeur son programme, en faisant en sorte que celui-ci passe au premier plan. En effet, l'appellation *capitale* contient un jugement d'importance, en l'occurrence celui d'occuper le rang le plus important.

c) Les dernières modifications

En 2005 de nombreuses modifications sont apportées à cette action communautaire. La plus visible est la désignation simultanée de deux CEC à partir de 2009, l'une dans un pays membre de l'UE – 15, la seconde parmi les nouveaux membres de l'Union Européenne.¹

En 2006 nouvelle modification des modalités de sélection des capitales européennes de la culture² qui s'applique pour les villes candidates de 2013 et au-delà. Une liste a été mise en place, donnant l'ordre chronologique dans lequel les pays de l'union se succéderont pour accueillir le titre. Avant cette date c'était le conseil européen des ministres de la culture qui désignait la ville candidate, en se prononçant sur la ville la plus apte à accueillir la manifestation et sur le programme de cette ville, parmi un ensemble de dossiers fournis par les différentes villes. La procédure telle que définie par l'union européenne est décrite dans la partie intitulée « processus d'attribution du titre ».

11. Le processus d'attribution du titre « Capitale Européenne de la culture »

a) Chronologie des capitales européennes de la culture, de 2005 à 2019

Comme vu précédemment, le conseil européen a mis en place un ordre chronologique permettant que chaque année, un (ou deux) pays différent(s) puisse(nt) accueillir la capitale européenne de la culture.

La liste valide pour la période de 2005 à 2019 est la suivante³ :

Année	Pays de l'UE - 15	Pays issu de l'élargissement
2005	Irlande	
2006	Grèce	
2007	Luxembourg	
2008	Royaume-Uni	
2009	Autriche	Lituanie
2010	Allemagne	Hongrie
2011	Finlande	Estonie
2012	Portugal	Slovénie
2013	France	Slovaquie
2014	Suède	Lettonie
2015	Belgique	République Tchèque
2016	Espagne	Pologne
2017	Danemark	Chypre
2018	Pays-Bas	Malte
2019	Italie	Bulgarie

On notera que cette liste prend en compte uniquement les pays de l'UE, hors il est possible pour des pays n'en faisant pas partie d'accueillir cette manifestation, comme le

¹ Décision n° 649/2005/CE du parlement européen et du conseil du 13 avril 2005

² Décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006

³ Décision n° 649/2005/CE du parlement européen et du conseil du 13 avril 2005

prouve l'exemple d'Istanbul en 2010 (Turquie). Il s'agit alors d'une troisième Capitale Européenne de la Culture, qui récompense les efforts du pays qui l'accueille pour ses démarches d'intégration vers l'Union Européenne.

b) La méthode de sélection des capitales européennes de la culture

Nous présenterons les dernières règles de sélections, s'appliquant pour les candidatures au label 2013 et au-delà. Le tableau récapitulatif ci-dessous issu du site de l'union européenne permet une lecture chronologique claire, chaque phase sera ensuite expliquée.

Chronologie (en années, n étant l'année de la manifestation, qui commence au 1 ^{er} janvier)	Etape de la procédure	Organe responsable
n-6 (par exemple, fin 2006 pour le titre 2013)	Appel à candidatures	État membre (EM)
n-6+10 mois	Date limite pour répondre à l'appel à candidatures	Villes candidates
n-5 (par exemple, fin 2007 pour le titre 2013)	Réunion du jury de présélection dans l'EM concerné => liste de villes présélectionnées (13 experts)	État membre (EM)
n-5 + 9 mois	Réunion du jury de sélection finale dans l'EM concerné (13 experts)	État membre (EM)
n-4 (par exemple, fin 2008 pour l'année 2013)	Notification de la candidature d'une ville aux institutions européennes	État membre (EM)
n-4 + 3 mois	Avis du Parlement européen relatif à cette candidature	Parlement Européen
	Désignation de la capitale européenne de la culture	Conseil des Ministres de l'Union européenne

Tableau 1 : Chronologie de la candidature
Source: www.ec.europa.eu

La sélection s'organise en deux phases:

➔ Phase de présélection:

- Six ans avant l'année de la manifestation, chacun des États membres concernés publie un appel à candidatures destiné aux villes qui pourraient être intéressées par le titre. Les villes ont dix mois pour y répondre, c'est-à-dire pour présenter une ébauche globale de programme pour l'année en question.

Les villes intéressées par le titre peuvent obtenir des renseignements lors de la réunion d'information organisée à cette même période par l'État Membre dont elles relèvent.

- Un jury se réunit alors dans chacun des États membres concernés. Ce jury, dit jury de sélection, est composé de treize personnes: six experts nommés par le pays en question et sept nommés par les institutions européennes. Ces sept experts «européens» sont nommés pour trois ans, et renouvelés par tiers (2 + 2 + 3). Ils accompagnent les experts «nationaux» dans chacun des deux États membres concernés pour évaluer les candidatures au regard des objectifs et critères requis pour le titre. Ces critères sont développés et illustrés dans la partie III «Objectifs et critères de la manifestation» du présent guide ainsi que dans les annexes. Les experts nommés au niveau national ne doivent pas nécessairement être des ressortissants de l'État membre concerné.

- Le jury de sélection dresse une courte liste des villes dont la candidature sera étudiée plus en détail, tout en émettant des recommandations quant aux améliorations et développements à apporter. Le règlement de la compétition, y compris les règles régissant le vote et les nominations présentées devant le jury, sera précisé dans l'appel à candidatures ou dans un document officiel publié par l'État membre concerné.

→ **Phase de sélection:**

- Les villes présélectionnées ont ensuite quelques mois pour approfondir leur programme. Ce dossier détaillé est présenté lors d'une seconde réunion du jury de sélection dans l'État membre concerné. Cette réunion a lieu neuf mois après la réunion de présélection. Le jury recommande une ville pour chaque pays concerné et émet des conseils relativement à la suite des préparatifs. Le parlement et le conseil des ministres valident ensuite ce choix. A partir de là, la ville sélectionnée met en place son programme opérationnel pour organiser l'événement.

12. Objectifs et enjeux de la manifestation

L'Union européenne a fixé deux axes sur lesquels doit se concentrer la ville candidate pour sa sélection¹ : « la dimension européenne » et « la ville et ses citoyens ». Ces objectifs se déclinent en plusieurs sous-objectifs, importants pour la sélection, mais d'autres facteurs rentrent en compte dans le choix de la ville accueillant la manifestation.

a) Les critères obligatoires

La dimension européenne s'articule autour de trois axes :

- la coopération entre les opérateurs culturels, les artistes et les institutions municipales dans la ville candidate mais aussi avec d'autres états membres, et ce dans tous les secteurs culturels ;
- mettre en avant la diversité culturelle européenne ;
- faire ressortir les aspects communs de la culture européenne

Ceci passe par la mise en avant de leur rôle au sein de la construction de la culture européenne, leurs liens avec l'Europe et leur identité européenne. Elles doivent aussi démontrer leur implication actuelle dans la vie artistique et culturelle européenne, en plus de leurs caractéristiques spécifiques². Le jury s'intéressera à la fois aux thèmes présentés dans le programme et à l'organisation de la manifestation, principalement sur les aspects de coopération européenne.

L'objectif « la ville et ses citoyens » s'appuie sur deux aspects :

- Intéresser les citoyens locaux, et internationaux à l'événement
- Intégrer la manifestation à un projet de développement culturel et social à long terme (à travers la création d'infrastructures culturelles par exemple)

Cet objectif doit permettre à la ville de mettre en place un projet durable, tout en faisant participer les habitants, et attirer les touristes internationaux.³

¹ Décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006

² Article 4 de la décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006

³ Article 4 de la décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006

b) Les autres facteurs

Si le conseil européen a fixé deux critères clairs que doivent prendre en compte les villes candidates à l'organisation de la manifestation, le jury peut également se baser sur d'autres éléments pour différencier les villes entre-elles et désigner la plus à même d'accueillir la manifestation. Ainsi l'existence d'une structure de gouvernance dédiée à l'organisation de la manifestation est importante, car elle conditionne en grande partie la réussite de la manifestation en organisant sa préparation. Son indépendance vis-à-vis des structures politiques lui apporte également la stabilité. Le budget de la manifestation doit également être fiable, permettant de couvrir les dépenses prévues avec des engagements fermes des différentes administrations et entreprises qui doivent subventionner l'événement.

Le programme proposé doit être clair sans être contraignant : décrire les types d'événements qui se dérouleront le long de l'année et les thèmes privilégiés mais permettre également des évolutions.

c) Les enjeux pour les villes candidates

L'enjeu pour chaque ville candidate consiste dans la création d'un programme unique (manifestations spéciales lors de cet événement) qui permette de mobiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens. Pour bénéficier des avantages que peut fournir le titre, il doit donner le maximum de lisibilité et de visibilité à ce programme.

Une ville qui « réussit » sa manifestation peut espérer des retombées économiques, sociales et touristiques à long terme, sur le plan local et régional, voire dans certains cas national : renouvellement urbain, amélioration de l'image de la ville au niveau international, essor de l'activité culturelle et augmentation de la fréquentation touristique.

2. Le projet urbain dans les Capitales Européennes de la culture, des réalités multiples

Après avoir défini le sujet général, une étude théorique sur le phénomène des capitales européennes de la culture permettra d'évaluer les impacts qu'a eu le titre CEC sur différentes villes. Pour simplifier les recherches et permettre de traiter de façon complète le sujet, nous nous baserons sur une hypothèse de départ : La manifestation Capitale Européenne de la culture n'est pas à l'origine du projet urbain, (...) [mais incite] les institutions à accélérer la mise en place des projets d'aménagements urbains. Cette hypothèse correspond au sentiment général sur les impacts des capitales européennes de la culture, il est précisé dans « European capitals of culture : the road to success » que l'effet positif le plus souvent cité porte sur la « *contribution radicale a la revitalisation d'une ville*¹ ».

Nous avons donc voulu voir dans quelle mesure nous pouvions valider cette hypothèse. Pour cela nous nous sommes basés principalement sur l'étude Palmer : « *European Cities and Capitals of Cultures* » ce qui nous a permis d'exploiter les données recueillies sur les villes Capitales Européennes de la Culture de 1985 à 2004. Nous aurions pu compléter cette étude avec les capitales plus récentes, cependant il s'est avéré difficile de récupérer les données telles que présentées dans l'étude, nous allons donc présenter les résultats de cette étude, ainsi que des remarques formulées à partir de l'exploitation des données de l'étude Palmer.

20. La mobilisation des ressources

a) Les ressources financières

Si le budget opérationnel est subventionné par des primes européennes (prix Melina Mercouri) et les administrations culturelles nationales, comme le ministère de la culture et les programmes culturels des collectivités locales, le budget des infrastructures fait souvent appel aux subventions européennes par le biais du FEDER, complétées par des financements locaux ou nationaux, en fonction des enjeux de la manifestation et de la capacité de la structure organisatrice à mobiliser les fonds. Ainsi, en fonction de leurs propres situations économiques tous les pays ne disposent pas des mêmes capacités de mobilisation des fonds, ce qui peut en partie expliquer les disparités locales.

b) Les ressources humaines et organisationnelles

Comme on a pu le voir précédemment, le jury de sélection accorde une certaine importance aux structures de gouvernances mises en place pour mener à bien l'organisation et le déroulement d'une telle manifestation. Le rapport Palmer met en avant la création de structures autonomes à but non lucratif, d'association ou de fondations dans la majorité des cas, bien que certaines villes aient préféré gérer l'organisation de la manifestation au sein de leur administration municipale.

Chacune de ces structures a ses propres caractéristiques, mais l'on note la récurrence d'une forte représentation politique² ainsi que la présence de personnes issues du milieu artistiques ayant des compétences de gestion et d'organisation, souvent des directeurs de compagnies artistiques (c'est le cas pour Mons et Ravenne).

¹ European Communities, European Capitals of Culture : the road to success, 2009

² Palmer-Rae Associates, European Cities and Capitals of Cultures Part 1, Août 2004, p.26 (résumé en français)

Les principales responsabilités du Conseil d'administration sont multiples et concernent le plus souvent les décisions financières, le développement de stratégies et de politiques, la prise de décisions concernant les projets culturels ainsi que la recherche de fonds et de sponsors¹.

c) Les ressources publicitaires

« La communication et la promotion sont en étroite relation avec les objectifs-clés établis par les Capitales, tels que la mise en valeur de l'image de la ville, le souci d'attirer des visiteurs, ou l'accroissement du public local de la culture. »²

Le budget dédié à la publicité et au marketing est important pour ces manifestations, cependant il est difficile de connaître réellement les fonds engagés, car les villes et les structures de gouvernances ne sont pas les seuls acteurs du secteur de la communication. Selon l'étude Palmer les Capitales Européennes de la Culture ont bénéficié de dépenses additionnelles réalisées par divers organismes touristiques, culturels ou des médias. En règle générale on note qu'au moins un employé est directement affecté à la promotion de la manifestation, bien que ce soit le plus souvent à des agences spécialisées que se sont adressées les villes pour sous-traiter, tout ou partie, du marketing.³

« En appliquant les principes de communication marketing classiques, les CEC amplifient donc les retombées de l'événement et font perdurer ces dernières dans le temps. Une mauvaise gestion de la communication peut amener à un échec de ce point de vue-là. »⁴

21. Exploitation de l'étude Palmer

¹ Palmer-Rae Associates, European Cities and Capitals of Cultures Part 1, Août 2004, p.26 (résumé en français)

² Palmer-Rae Associates, European Cities and Capitals of Cultures Part 1, Août 2004, p.29 (résumé en français)

³ Palmer-Rae Associates, European Cities and Capitals of Cultures Part 1, Août 2004, p.29 (résumé en français)

⁴ ALAUX C., BOZZO C., KERAMIDAS O. La stratégie marketing comme outil de développement d'un territoire : Etude comparative des capitales européennes de la culture 2009, p13

Les données de ce tableaux sont issues de la deuxième partie de l'étude Palmer qui portait sur les capitales européennes de la culture 1995-2004 (projets stimulés par le titre CEC)

	Investissement dans les infrastructures (en millions d'€)	% du budget de l'opération dédié aux infrastructures (calculé par rapport aux dépenses opérationnelles)	Nombre de projets concernant l'aménagement urbain	Aménagement du cadre de vie	Projets portant sur des bâtiments spécifiques	Rénovation urbaine (quartier)	Projets temporaires
LUXEMBOURG 1995	16,4	76,3%	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation	Conversion du Casino en Forum de l'Art contemporain : espace d'expositions, Neumüsten Abbaye, Musée de l'Art Moderne, Musée de la Forteresse (et le circuit Wenzel), ré-ouverture du Palais ducal, Billeterie centrale	Rénovation du "vieux quartier" et des fortifications	L'auditorium de Zelstadt est devenu pendant la manifestation le lieu où s'est déroulée la programmation musicale
COPENHAGEN 1996	219,7	142,1%	non spécifié	Développement des espaces publics (notamment la place de l'hôtel de ville), parcs (restauration des jardins baroques du château de Frederiksberg; création de nouveaux parcs dans le centre-ville), éclairage, signalisation	Déplacement de quatre écoles nationales dans l'ancien chantier naval (Holmen), relogement du centre national du film, création d'un nouveau centre pour l'architecture et de la bibliothèque nationale, ouverture du nouveau Musée de l'art moderne Arken, l'Autre centre d'Opera, une nouvelle salle de concert rock et jazz Vega, reconversion d'un marché aux bestiaux du XIX ^e siècle en salle d'exposition couverte, reconversion d'une ancienne centrale électrique en "espace performant", reconversion de l'atelier de fabrique de torpille désaffecté en Théâtre (Holmen), reconversion d'un monastère du XIII ^e siècle en centre culturel, création de siez centre écologiques	Création d'un nouveau quartier au Ballerup, Rénovation du Holmen (ancien chantier naval)	/
THESSALONIKI 1997	232,6	385,1%	plus de 300 projets	Développement des espaces publics, éclairage, lumière, signalisation, transport. Rénovation des rues et places principales. Piétonnisation. Amélioration des parcs et cimetières. Rénovation des axes urbains majeurs.	Rénovation de cinq théâtres, création de huit nouveaux théâtres (dont deux amphithéâtre de plein air). Création d'espace destinés à accueillir des manifestations (exemple: le festival national du film). Rénovation de cinq entrepôts dans le port, pour accueillir des théâtres, des salles de concert ou des expositions. Achèvement de 15 centres culturels. Création d'un serie d nouveaux musée (réfugiés, folklore, préhistoire, histoire juive, l'eau, l'art contemporain). Rénovation de l'aéroport et de la gare. Restauration de nombreux monuments neoclassiques, des bâtiments classés pour leur valeur historique. Création de trois "routes archéologiques" en ville. Projets de sites archéologiques. Rénovation de sites byzantins hors de la ville.	Extension du centre ville le long des quais, rénovation de plusieurs centres mucipaux.	/
STOCKHOLM 1998	non spécifié	non spécifié. Budget total opérationnel: 54,7 millions d'euros	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation	Réaménagement d'un entrepôt d'une banlieue de stockholm en centre d'exposition artistique, réaménagement de la maison de la sculpture	/	/
WEIMAR 1999	411	874,5%	non spécifié, le programme de rénovation urbaine s'est déroulée sur 3 ans 96-99	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation, transport. Création d'un "jeune centre", nouvelles rues et places, park	création/rénovation des archives municipales, construction de bâtiments culturels, rénovation des sites "Weimar Klassic Heritage", rénovation de la gare, rénovation du périphérique, rénovation de l'hôpital, rénovation du "New Museum" et du théâtre national allemand, rénovation de l'ancien état-major de la Gestapo	/	/
AVIGNON 2000	8	38,1%	non spécifié	Développement des espaces publics (notamment autour du pont Saint Bénézet), éclairage, sigalisation, transport	Ouverture du Musée d'art contemporaine Yvon Lambert, restauration de parties du Palais des Papes, ouverture d'un parking gratuit, création d'une ligne de ferry entre la rive gauche du Rhône et l'île Barthelasse, rénovation de quelques monuments historiques	Développement de l'île de Barthelasse (notamment de l'allée piétonne)	/
BERGEN 2000	non spécifié	dépenses totales 12,71 m€	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation	Réaménagement du théâtre international de Bergen, utilisation du musée des arts de Bergen (construit au milieu des années 90, dans l'optique du titre CEC), création d'un centre culturel de la côte dans d'ancien immeubles commerciaux	/	/
BOLOGNA 2000	7,7	22,8%	non spécifié	Rénovation ponctuelle du bâti existant	Rénovation de la bibliothèque Sala Borsa, rénovation du couvent Sainte Christine, rénovation du palais Re Enzo, réaménagement d'une ancienne usine de tabac en centre d'art visuels Salara, rénovation du Palazzo Sanguinetti	/	/
BRUSSELS 2000	82	250,0%	non spécifié	Développement des espaces public, éclairage, signalisation. Création d'un programme sur 3 ans en partenariat entre Brussel et l'état "l'Art dans les espaces publics" (notamment dans les infrastructures sociales, les écoles, les hôpitaux, les bibliothèques et autres centres culturels).	Ouverture du Musée des instruments musicaux (après 10 ans de stagnation du projet), resatauration du jardin d'Albertine, Ouverture d'un site archéologique sous la place Royale, rénovation du palais des Beaux-Arts, Rénovation de l'immeuble Vanderborghet pour en faire un centre artistique a long terme. Rénovation de l'immeuble Flagey (ancien studi de radio art-déco).	Réaménagement de l'espace "Mont des Arts", amélioration des espaces urbains autour et sur la Grand Place.	/
CRACOW 2000	non spécifié	un budget total de 12,8 millions d'€ pour le projet culturel	non spécifié	Réstauration et rénovation des infrastructures culturelles	Rénovation du centre d'information culturel, restauration du palais Villa Decius et de son parc, tranformation d'un acine dépôt de tram en Musée de l'ingénierie Civile, rénovation des remparts.	/	/
HELSINKI 2000	non spécifié	un budget total de 32,9 millions d'€ pour le projet culturel	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation	Rénovation du dernier sauna public chauffé au bois Kotiharju Sauna, travaux d'éclairage et mise en valeur de projets artistique d'importance majeur pour la ville et des parcs.	/	/
PRAGUE 2000	non spécifié	un budget total de 28,8 millions d'€ pour le projet culturel	380 projets sélectionnés sur 950 proposés	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation. Concours d'architecture pour l'utilisation du Vitkov monument et du parc autour. Plantation d'alignements d'arbres.	Ouverture de musées en 2000, mais de nombreux projets étaient programmés depuis longtemps et n'ont pas été inspirée par le titre CEC. Rénovation de la tour Astronomique, du hall baroque de Clementinul, la villa Müller et l'Hvezda Summerhouse. Les jardins du Mala Strana ont été reconstruits.	/	/
REYKJAVIK 2000	non spécifié	un budget total de 7,9 millions d'€ pour le projet culturel	Les projets infrastructurels n'ont pas été inscrit comme faisait partie du programme Rejkjavik 2000.	Eclairage et signalisation	Les projets n'ont pas été crée pour le titre CEC 2000, mais leur réalisation a été accleré afin qu'ils soient finis en 2000: Ouverture de la maison de la culture, l'ancienne bibliothèque nationale; ouverture du musée d'art de Reykjavik dans un batiment rénovée de la maison du port. Construction de la bibliothèque municipale de Reykjavik, construction du musée de la photographie de Rejkjavik, construction des archives municipales de Rejkjavik.	/	/
SANTIAGO DE COMPOSTELA 2000	non spécifié	un budget total de 22,9 millions d'€ pour le projet culturel	non spécifié	Développement des espaces publics et des transports	Rénovation des espaces verts de la commune. Création de parking destinés au tourisme.	/	/
PORTO 2001	168,5	288,0%	2 des 4 objectifs de Porto 2001 portaient sur les infrastructures	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation, transport. Renovation des espaces verts communaux.	Construction de la maison de la musique (symbole pour l'année de la culture, ne devant ouvrir qu'en 2005), restauration du musée national Soares dos Reis, restauration du théâtre national Carlos Alberto, restauration de la bibliothèque Garete de Vittoria. Rénovation du Coliseu, rénovation du cloître du couvent de S. Bento da Vitoria qui accueille l'orchestre national de Porto, transformation de l'ancienne prison en centre portugais de la photographie. Création de la maison de l'animation. Environ 35 rues et places ont été réamenagée.	Redeveloppement de la Banlieu "Baixa portuense"	/
ROTTERDAM 2001	non spécifié	un budget total de 34,1 millions d'€ pour le projet culturel	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage et signalation	Las Palmas centre culturel, rénovation du Luxor théâtre, projet expérimental "Parasite".	Rénovation et expositions autour des canaux et des berges.	/
BRUGES 2002	68,8	252,9%	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation	Création de nouvelles infrastructures culturelles (dont notamment une salle de concert : Concertgebouw et un pavillon sur la place centrale). Réalisation d'un pont piéton complétant le circuit dans la vielle ville. Restauration de l'église Notre-Dame, du théâtre de ville, du corps de garde municipal, de l'hôtel de ville, de l'académie musicale, du bureau du conseil municipal, de l'hôpital médiéval et autres sites historiques (non spécifiés)	Nouvelle projection du site touristique Kanaaleiland : parking, pont, abri, services.	Pavillon de Toyo Ito a Burg (la place centrale)
SALAMANCA 2002	46,5	118,6%	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation	Rénovation du Théâtre Liceo, construction du Centre de Artes Escénicas. Construction d'un salle multiusage "Sánchez Paraiso" (auditorium utilisé pour des concerts et des manifestations sportives). Construction du musée des arts contemporains "Arte de Salamanca". Conversion partielle d'un ancien monastère en sale d'exposition "Santo Domingo"	Plans pour créer une zone culturelle autour de certains édifices (lieu non spécifié)	/
GRAZ 2003	56	94,6%	non spécifié	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation, transports	Création d'un musée et centre d'art contemporain "Friendly Alien". Reaménagement du hall central de la gare de Graz. Construction de la maison de la littérature, du musée des enfants, du Stadthalle (centre de conférence) et d'une nouvelle salle de concert "The Helmut - List Halle"	L'île de la rivière Mur. Le Kunsthaus. L'aménagement de ces deux quartier a permis de revitaliser les berges de la rivière.	/
GENOVA 2004	200	655,7%	plus 40 différents projets	Développement des espaces publics, éclairage, signalisation, amélioration du transport. Réaménagement de rues et des places	Création d'un réseau de musées rue Garibaldi. Cr"ation d'un réseau sur les anciens docks (la darsena) incluant la construction du musée de la mer et de la navigation, du pôle de musées de Nervi (incluant la villa sierra). Restauration du palais Rolli.	Le centre historique et le front maritime de la ville ont été rénovés.	/
LILLE 2004	70	95,0%	non spécifiés	Mise en œuvre d'un programme d'urbanisme sur les services publics et la restauration de monuments historiques. Rénovation des parcours piétons.	Restauration de monuments historiques : églises de Lille, l'hospice comtesse, le palais Rihour et Rameau. L'opéra de Lille a été entièrement rénovée. Ouverture de douze maison Folie, du parc de la Deûle et du Tri postal.	Le parc de la Deûle	/

a) Méthode utilisée pour l'exploitation des données

Pour réaliser cette étude il a fallu trier et ordonner les données issues de l'étude Palmer. Pour ceci nous avons réalisé un tableau où sont à la fois intégrées des données d'ordre économique et des données qualitatives.

Ainsi, dans le tableau on retrouvera une estimation du budget dédié aux infrastructures, et son importance relative vis-à-vis des dépenses opérationnelles, c'est-à-dire des dépenses réalisées pour la mise en place du programme culturel. On y trouve également les opérations réalisées sur les infrastructures et l'aménagement urbain, classées selon différentes catégories.

Le tableau a ensuite servi à formuler des remarques d'ordre général sur les réalisations en termes d'aménagement du territoire.

b) La rénovation urbaine d'un quartier, ou d'un espace important.

D'après les données recueillies dans le tableau, on remarque que 12 des 21 villes « Capitales européennes de la culture » entre 1995 et 2004 ont procédé à des travaux de rénovation, ou de requalification urbaine. Ce sont pour leur majorité des communes qui ont réalisé un fort investissement dans les infrastructures (proportionnellement au budget opérationnel consacré aux événements), en effet, mis à part Avignon (en 2000) dont le budget dédié aux infrastructures ne représentait que 38% du budget opérationnel et en excluant la ville de Rotterdam n'ayant pas les informations concernant le budget dédié aux infrastructures ; on peut classer comme suit les différentes villes :

% du budget opérationnel	De 70 à 100%	De 100 à 200%	De 200 à 300%	Supérieur à 300%
Villes concernées	Luxembourg Graz Lille	Copenhague Salamanca	Bruxelles Porto Bruges	Thessaloniki (385%) Gênes (656%)
Pays concernés	Luxembourg Autriche France	Pays-Bas Espagne	Belgique Portugal Belgique	Grèce Italie

Il est difficile de mettre en avant une relation entre le niveau de développement des pays, et l'effort d'investissement réalisé. En effet, si la France et le Luxembourg font partie des pays ayant un taux de développement le plus élevé de l'Union Européenne, les Pays-Bas et la Belgique peuvent aussi rentrer dans cette catégorie, mais leurs investissements sont proportionnellement bien plus importants. On peut donc penser que la part des dépenses varie en fonction de l'importance du projet en soi : de la taille du quartier réaménagé, du type d'infrastructures qui y ont été créés, de la part des investisseurs privés (promoteurs immobiliers par exemple)... mais également du nombre de projets qui ont mobilisé des fonds sur l'ensemble de la ville. Il n'a en effet pas été possible de trouver le montant consacré à chacun des projets de façon individuelle.

En considérant les investissements supérieurs à 300% on peut cependant émettre un doute sur la réelle bonne utilisation des fonds : ces deux pays, sont connus pour la forte corruption qui règne dans la gestion administrative. Dans le cas de Thessaloniki, l'étude Palmer nous apprend que tous les projets prévus n'ont pas pu être terminés, et que de nouveaux fonds ont dû être levés pour finir certains projets commencés, mais qui n'auraient pas pu être terminés sans ces apports de fonds supplémentaires.

c) Amélioration du cadre de vie :

La grande majorité des villes concernées ont fourni un effort portant sur le cadre de vie, 17 des 21 capitales européennes de la culture ont amélioré leur éclairage et leur signalisation. Autant ont « développé leurs espaces publics », le terme est assez vague et peut recouvrir différentes significations (mobilier urbain, aménagement des parcs...). Ici, ce qui est intéressant ce sont les villes qui n'ont pas réalisé ces aménagements : Lille, Bologne, Cracovie (pas d'aménagement des espaces publics) et Reykjavik (pas de travaux de signalisation et éclairage). On remarque que ces éléments n'influent pas sur la perception de la manifestation : Lille 2004 est considérée comme une manifestation réussie, alors que Bologne 2000 ne semble pas être resté dans les esprits de la population locale.

Ces aménagements portant sur le cadre de vie sont des éléments permettant aux visiteurs occasionnels de porter un regard différent sur la ville en question. Ils apportent un plus grand confort et rendent plus agréable la ville aux visiteurs et aux habitants. Ceci nous permet donc de conforter notre hypothèse qui porte sur l'amélioration de l'image de la ville, notamment à travers la mise en avant d'un cadre de vie agréable.

22. Un constat partagé : l'amélioration de l'image de la ville

Comme précisé dans le rapport Palmer : « Le concept de Villes Européennes et Capitales de la culture se prête à de nombreuses interprétations. La motivation principale sous-jacente à la nomination en tant que Capitale, la mission-clé et les objectifs principaux ont donc varié de ville en ville ». Il y est également précisé que « la plupart d'entre elles poursuivaient de nombreux objectifs renvoyant souvent au besoin de développer le profil international de la ville et de sa région ». En effet, lors de la conférence « Capitales Européennes face à face » Yves Vasseur, commissaire Mons 2015, précise que l'organisation des manifestations culturelles dans le cadre du titre CEC permet de modifier l'image de marque de la ville. Dans le cas de Mons l'enjeu du changement d'image est assez important. Actuellement Mons est considérée comme une ville « morte », qui serait sortie de l'âge d'or de la sidérurgie et aurait maintenant un fort taux de chômage.

Cette amélioration passe par des projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie, mais l'élément principal de cette revalorisation semble être le marketing territorial qui y est associé ; moyens mis en œuvre pour la publicité relative à la manifestation. Sibiu 2007 (Roumanie) et sa région font l'objet d'un fort rebord économique, attirant touristes et entreprises internationales, alors que Cork 2005 (Irlande) « n'a pas laissé un souvenir intarissable »¹.

¹ ALAUX C., BOZZO C., KERAMIDAS O. La stratégie marketing comme outil de développement d'un territoire : Etude comparative des capitales européennes de la culture, p13

3. Capitales Européennes de la culture d’hier et d’aujourd’hui : ce qui a changé

Comme on a pu le voir dans le paragraphe précédent, le processus d’attribution et les enjeux des Capitales Européennes de la Culture ont évolué. En se basant sur la liste effective de villes qui ont, ou seront capitales dans les années futures il apparaît nettement que les villes désignées ont changé. Si au début ce furent majoritairement des capitales nationales, ou tout au moins des métropoles de rayonnement international, les choix se portent aujourd’hui sur ce que l’on peut qualifier de villes moyennes. Si l’on regarde la liste des villes Capitales Européennes de la Culture on remarque que de 1985 à 1998 on y trouve des villes très importantes, dont une seule a moins de 400 000 habitants, mais l’on peut supposer que son rang de capitale nationale lui a fourni la légitimité suffisante pour être Capitale Européenne de la Culture. Après Weimar, en 1999, on remarque de plus en plus de villes ‘moyennes’ soit celles de moins de 200 000 habitants (en vert dans le tableau). En 2000, sur les neuf Capitales Européennes désignées pour fêter le nouveau millénaire, quatre ont une population inférieure à 200 000 habitants. A partir de 2012, apparaissent également des petites villes de moins de 100 000 habitants, qui restent nationalement des villes importantes : capitales régionales ou provinciales (découpage administratif plus ou moins équivalent au département), mais qui au niveau européen ne bénéficient pas d’une grande visibilité ou d’un rayonnement international. La ville la plus petite sur cette période (1985-2014) est Umeå 2014 (SUEDE) qui a près de 23 000 habitants.

En s’interrogeant sur ce phénomène nous pouvons proposer plusieurs raisons à ce changement de cadre. Tout d’abord, si certains pays européens possèdent sur leur territoire plusieurs métropoles importantes ce n’est pas le cas de l’ensemble des pays. Hors les pays de l’UE des 12 en sont actuellement à leur 3^{ème} nomination. Il faut donc trouver de nouveaux espaces pour accueillir la manifestation. Une autre raison soulevée concerne le changement de société, plus concerné par les problématiques de développement durable et de cadre de vie, les populations considérant généralement qu’une ville moyenne (ici les villes considérées sont de 20 000 à 100 000 habitants) offre le cadre de vie le plus agréable¹, et ce quelle que soit la classe d’âge ou la catégorie sociale de la population. La qualité du logement, de l’environnement, du temps de trajet domicile-travail, la sécurité sont parmi les thèmes mis en avant par les habitants. Dans le contexte des villes moyennes, le problème soulevé concerne l’emploi, ces villes peuvent donc profiter pleinement de l’événement Capitales Européennes de la Culture pour montrer leur dynamisme et relancer certains secteurs d’activités comme le bâtiment, les travaux publics et les activités culturelles.

On peut donc se dire que la manière d’appréhender et d’organiser la manifestation varie fortement depuis ses débuts, en effet les capacités des capitales nationales, ou des villes de plusieurs millions d’habitants) telles que Paris, Berlin ou Istanbul ne sont évidemment pas les mêmes que celles des villes de moins de 200 000 habitants. De même, le public visé par la manifestation diffère, pour un public international dans les capitales qui cherchent à valoriser leur attractivité internationale, à un public local ou transfrontalier pour les villes de moins grande importance. Cependant, l’étude portant sur le marketing territorial de Capitales Européennes de la Culture affirme que la réussite de la manifestation et ses retombées économiques à long terme ne dépendent pas de la situation géographique ou de la taille de la ville, mais bien de la stratégie et de l’utilisation des outils de communication par les acteurs du projet.²

¹ TNS Sofres, Auto-portrait des villes moyennes : la qualité de vie pour tous, mai 2005

² ALAUX C., BOZZO C., KERAMIDAS O. La stratégie marketing comme outil de développement d’un territoire : Etude comparative des capitales européennes de la culture, p13

Ville	Année	Pays	Population	Rang
Athènes	1985	GRC	885 737 (1981)	CN
Florence	1986	ITA	403 294 (1991)	CR
Amsterdam	1987	NLD	695 162 (1990)	CN
Berlin	1988	DEU	3 260 000 (1987)	CN
Paris	1989	FRA	2 152 423 (1990)	CN
Glasgow	1990	GBR	658 372 (1991)	VM
Dublin	1991	IRL	481 854 (1996)	CN
Madrid	1992	ESP	3 010 492 (1991)	CN
Anvers	1993	BEL	470 349 (1990)	VM
Lisbonne	1994	PRT	564 657 (2001)	CN
Luxembourg	1995	LUX	75 833 (1991)	CN
Copenhague	1996	DNK	1 136 735 (2000)	CN
Thessalonique	1997	GRC	800 764 (2001)	CR
Stockholm	1998	SWE	750 348 (2000)	CN
Weimar	1999	DEU	63 522 (2001)	VM
Avignon	2000	FRA	85 937 (1999)	VM
Bergen	2000	NOR	229 496 (2000)	CR
Bologne	2000	ITA	371 217 (2001)	CR
Bruxelles	2000	BEL	133 859 (2000)	CN
Cracovie	2000	POL	758 544 (2002)	CR
Helsinki	2000	FIN	555 474 (2000)	CN
Prague	2000	CZE	1 169 106 (2001)	CN
Reykjavik	2000	ISL	109 887 (2000)	CN
Saint-Jacques de Compostelle	2000	ESP	90 188 (2001)	CR
Porto	2001	PRT	263 131 (2001)	CR
Rotterdam	2001	NLD	592 673 (2000)	VM
Bruges	2002	BEL	116 246 (2000)	VM
Salamanque	2002	ESP	156 368 (2001)	VM
Graz	2003	AUT	226 144 (2001)	CR
Gênes	2004	ITA	610 307 (2001)	CR
Lille	2004	FRA	226 014 (2006)	CR
Cork	2005	IRL	119 418 (2006)	VM
Patras	2006	GRE	185 668 (2001)	CR
Luxembourg	2007	LUX	132 835 (2010)	CN
Sibiu	2007	ROM	154 080 (2010)	CR
Liverpool	2008	GBR	464 200 (2008)	VM
Stavanger	2008	NOR	123 850 (2010)	CR
Linz	2009	AUT	189 311 (2010)	CR
Vilnius	2009	LTU	548 835 (2010)	CN
Essen	2010	DEU	576 259 (2009)	VM
Pécs	2010	HUN	157 680 (2010)	CR
Istanbul	2010	TUR	12 946 730 (2010)	CR
Turku	2011	FIN	177 326 (2010)	CR
Tallinn	2011	EST	399 340 (2010)	CN
Guimarães	2012	PRT	53 200 (2008)	VM
Maribor	2012	SVN	109 712 (2010)	CR
Marseille	2013	FRA	851 420 (2008)	CR
Kosice	2013	SVK	233 886 (2010)	CR
Umeå	2014	SWE	22 838 (2010)	CR
Riga	2014	LVA	706 413 (2010)	CN

Sources population : www.citypopulation.de;

Acronymes : CN : Capitale Nationale ; CR : Capitale Régionale ; VM : Autre ville moyenne de grade administratif inférieur

PARTIE 3
ETUDE DE CAS :
DE LA CANDIDATURE AUX
RESULTATS DU JURY
D'ATTRIBUTION

1. Les spécificités de nos cas d'étude

Il est important de souligner que deux des villes que nous allons présenter sont ce que l'on appelle communément des villes moyennes : Mons 2015 et Ravenne 2019. Elles sont très différents des métropoles, qui ont souvent un rayonnement bien plus important et sont connues bien au-delà de leur région ou leur état. Au contraire les villes moyennes sont le plus souvent inconnues du public européen ne vivant pas à proximité.

En Europe elles sont très nombreuses, et doivent donc faire face à une concurrence importante et faire preuve d'innovation et d'imagination pour développer une image attractive. Elles représentent un mode de vie préservé comme nous l'avons vu précédemment, proposant de nombreux services sans apporter les contraintes des métropoles (engorgement constant des réseaux de circulation, pollutions...).

Si nous avons pu dans les parties précédentes montrer l'impact des manifestations événementielles sur le projet urbain et l'attractivité des métropoles, il est légitime de se demander sous quelles formes s'expriment ces manifestations dans les villes moyennes aujourd'hui majoritaires dans l'organisation de la manifestation Capitale Européenne de la Culture. Notre questionnement initial : « » posait également la question de l'impact réel de l'obtention du titre sur le projet urbain, la troisième étude de cas porte sur la ville de Bordeaux, candidate malheureuse au titre 2013 (obtenu par la ville de Marseille), cette ville ne peut pas être considérée comme une ville moyenne, mais permet de mettre en évidence l'impact de l'obtention du titre sur la réalisation des travaux programmés dans le but d'accompagner la manifestation.

Les études de cas se présenteront dans l'ordre suivant :

- Une ville candidate qui prépare son dossier : Ravenne 2019
- Une ville lauréate, qui prépare la manifestation : Mons 2015
- Une ville non lauréate : Bordeaux 2013

Cet ordre permet de suivre le déroulement chronologique des organismes préparant la manifestation, de la préparation du dossier de candidature aux deux choix possible du jury : l'obtention ou le rejet de la candidature ; et donc, de voir les stratégies mises en place dans chacun de ces cas.

2. Ravenna, le parcours vers le titre 2019

20. La commune de Ravenne

Ravenna (Ravenna en italien) est une commune de l'Emilia-Romagna. Elle compte plus de 150 000 habitants (157 459, chiffres ISTAT du 31 décembre 2009) soit près de la moitié de la population de la province de Ravenne : celle-ci regroupe 18 communes pour un total de plus de 389 509 habitants¹ sur un territoire de 1 858 km². Située sur la façade adriatique de l'Italie cette commune s'est fortement développée grâce à sa position géographique stratégique : elle fut notamment la capitale de l'empire romain d'occident.



Carte 2 : Localisation de la commune de Ravenne
Source : nouvoiscooggi.it

Carte 1 : Localisation de l'Emilia Romagna
Source : italiadoc.eu



Carte 3: Les communes de la Province de Ravenne
Source : www.provincia.ra.it

¹ ISTAT (Istituto Nazionale di STATistica) données provinciales et communales (<http://demo.istat.it>)

a) Histoire de Ravenne



Photographie 1 : Mosaïque à Ravenne en face de la gare
Source: A. Morfin

Le développement de Ravenne comme de nombreuses villes italiennes, et européennes, fut fortement lié au développement de l'empire romain. Elle se développa tant au niveau commercial, à l'époque elle était l'un des plus grands ports européens, que militaire : les remparts de la ville datent de l'époque romaine. Elle fit tout d'abord partie de l'empire romain de la Gaule Cisalpine. Elle devint ensuite capitale de l'empire romain d'occident (en 402) : des monuments tels que la Basilique de St Giovanni Evangelista témoignent de cette période.

Le dernier empereur romain d'Occident, Romulus Augustule y meurt en 476 en laissant Ravenne (et une grande partie de la péninsule italienne) aux mains d'un chef Hérule nommé Odoacre. En 493 Ravenne est reconquise par Théodoric le Grand (ou Théodoric I^{er}) par ordre de l'empereur byzantin. On trouve aujourd'hui encore le baptistère arien de cette époque et le mausolée de Théodoric le Grand. En 540 la ville passe sous la domination de l'empereur Justinien, fortement attaché à la religion chrétienne. Sous l'épiscopat de Massimiano (évêque de Ravenne) sont construits de nombreux monuments religieux comme par exemple la basilique de Saint Apollinaire de Classe (549). On considère que c'est à cette époque, entre le V^{ème} et le VI^{ème} siècle qu'apparaissent les mosaïques de Ravenne, empreintes des cultures byzantine et occidentale.



Photographie 2 : Basilique St Apollinaire de Classe
Source: A. Morfin

Au VIII^{ème} siècle les Francs et l'église se disputent Ravenne, jusqu'à l'indépendance de la cité vis-à-vis du pape. C'est à cette époque qu'en Italie commencent à s'instaurer les seigneuries (très souvent une famille pour une ville et le proche territoire l'environnant). A Ravenne ce sera la famille Traversari qui dirigera la ville puis la famille Da Polenta à partir du XIII^{ème} siècle. Ravenne passera ensuite sous la domination vénitienne, puis du pontificat, et enfin elle sera une commune lors de l'unification de l'Italie (1850-1870).

b) Situation socio-économique

La province de Ravenne est relativement avantagée au niveau socio-économique. En effet, depuis 1995 les taux de croissance et d'emploi sont « *décidément meilleurs que la moyenne nationale*¹ », elle a également mieux réagi à la crise économique de 2008-2009 : bien que sa croissance fut négative, elle a mieux résisté que les autres territoires.

¹ Rapport sur le marché du travail 2008 et 1er trimestre 2009, service statistique de la province de Ravenne

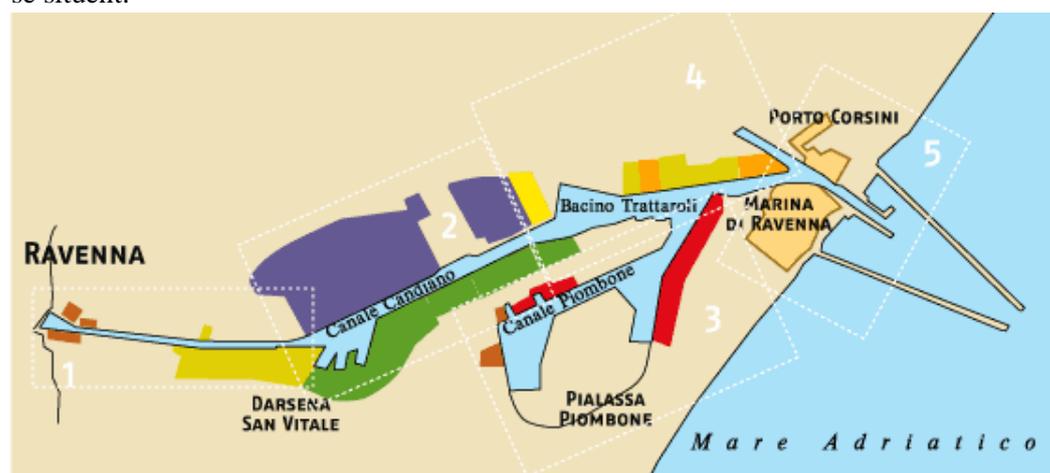
Les exportations sont importantes, et se sont maintenues (stagnation a +1,1%) même lors du dernier trimestre 2008, lorsqu'en Emilia-Romagna, et au niveau national celles-ci affichaient une baisse de 7%. Le tourisme est un secteur économique qui ne cesse de prendre de l'importance pour la province de Ravenne. Si le temps de présence de chaque touriste tend à diminuer légèrement, il est largement compensé par l'augmentation du nombre de touristes. Les années 2007 et 2008 ont été les deux meilleures années touristiques pour la province depuis l'après-guerre¹.

Le taux de chômage important 30,1% est très proche des objectifs de Lisbonne pour 2010². L'emploi des femmes est également assez élevé (63% contre 47% au niveau national)³.

c) Une ville fortement liée à l'eau

L'histoire de Ravenne s'est développée autour de l'eau. Très tôt dans son histoire les Romains y firent construire des ports militaires et marchands : avant l'an 14 après J.C Ottaviano Augusto inaugure le port militaire Classis qui fut la base de la flotte contrôlant la mer Adriatique et l'Orient. En l'an 43 l'empereur Claude fit construire le Port Aurea.

Actuellement Ravenne est reliée à la mer par les 14 km du canal Candiano, le long duquel on trouve les différentes activités liées au commerce maritime. Les couleurs sur la carte permettent de différencier les entreprises en fonction du secteur (1 à 5) où elles se situent.



Carte 2 : Le canal Candiano
Source: www.port.ravenna.it

d) Un espace naturel préservé qui attire les touristes

La province de Ravenne fait partie de deux parcs naturels : le parc national du delta du Pô instauré en 1988, et la réserve naturelle d'état de la Pinède de Ravenne. Ces espaces naturels préservés sont un atout pour la province de Ravenne, car de nombreux touristes nationaux et internationaux viennent en profiter durant la période estivale.

Au nord de Ravenne on note principalement le fleuve Reno, les aires humides de la pointe Alberete, la lagune (reliée à la mer à travers le canal Candiano) et la pinède de San Vitale tandis qu'au sud de la ville on trouve la pinède de Classe et les zones humides d'Ortazzo e Ortazzino. La grande variété d'habitat permet d'y trouver plus de 200 espèces d'oiseaux (migrateurs ou non). Les pinèdes sont actuellement lieu de politiques volontaires de reboisement.

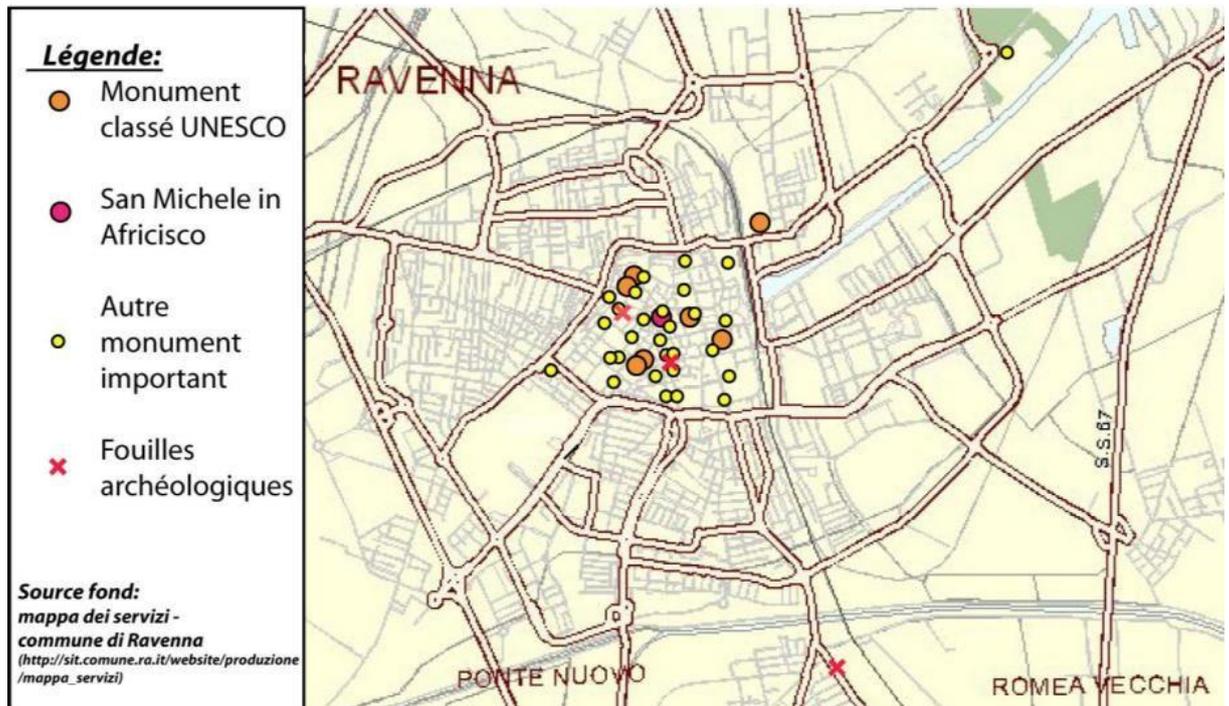
¹ En 2007, année record au niveau touristique, il y a eu 1 322 132 touristes, pour un total de 7 103 562 nuits (source : rapport du le marché du travail 2008 et 1^{er} trimestre 2009, service statistique de la province de Ravenne)

² La stratégie de Lisbonne prévoit un taux d'emploi de 70% dans l'Union Européenne.

³ Rapport sur le marché du travail 2008 et 1^{er} trimestre 2009, service statistique de la province de Ravenne

21. Les atouts culturels et patrimoniaux de Ravenne

a) Présentation des éléments patrimoniaux de Ravenne



Carte 3: Localisation des éléments patrimoniaux remarquables
Réalisation A. Morfin

Les monuments historiques sont majoritairement concentrés dans le centre-ville, quelques-uns sont situés hors des murs historiques de la commune, par exemple le mausolée de Saint-Théodore (Monument classé patrimoine mondial de l'UNESCO), voire dans des communes voisines, aujourd'hui intégrées à l'agglomération Ravennaise : la Basilique de Saint-Apollinaire in Classe (commune de Classe). L'importance de Ravenne sous l'empire romain explique les nombreux chantiers archéologiques, et l'on découvre encore aujourd'hui des richesses patrimoniales. C'est la ville dans laquelle est mort, le 14 septembre 1321, le célèbre poète, écrivain et homme politique italien : Dante Alighieri (auteur de la Divine Comédie), aujourd'hui encore c'est dans cette commune que repose sa dépouille.

b) Un engagement culturel, récent mais important



Carte 4 : Localisation des théâtres à Ravenne
Source fond de carte: Google Maps Réalisation : A. Morfin

D'après M. Marco Martinelli (fondateur de la compagnie théâtrale : teatro delle albe) la commune de Ravenne, qui dans les années 80 ne disposait d'aucune structure théâtrale a connu ces trente dernières années un fort développement culturel. De nombreuses compagnies théâtrales s'y sont créées. Il est difficile de les recenser précisément, mais l'on en compte plus d'une quinzaine sur la commune. Ravenne organise également plusieurs festivals annuels autour du théâtre, de la musique ou de la danse.

On recense cinq théâtres sur le territoire communal, qui accueillent souvent des manifestations culturelles autres que théâtrales (danse, chant..).

22. Le projet CEC à Ravenne :

Courant 2007, le Maire de Ravenne a fait parvenir à M. José Manuel Barroso et à M. Romano Prodi (président de la Commission Européenne et président du conseil en 2007) une lettre indiquant la volonté de Ravenne de candidater au titre 2019 de Capitale Européenne de la culture¹. A partir de l'officialisation de la candidature, la commune, les organes institutionnels et les autres territoires la soutenant ont commencé à travailler sur cette candidature. Aujourd'hui, près de quatre ans plus tard, le projet loin d'être fini a cependant bien avancé et plusieurs documents ont d'ores et déjà été rédigés et publiés.

a) Une dimension Européenne historique

Ravenne souhaite se baser sur son importance historique au niveau européen. En effet, ayant plusieurs fois été capitale, elle a été le lieu de rencontre et d'échanges entre les différentes cultures européennes et méditerranéennes. Au vu de l'avancement du projet il est difficile de savoir dans quelle mesure la dimension européenne sera valorisée durant la manifestation. Cependant plusieurs rencontres ont déjà été réalisées avec des responsables ou des acteurs culturels des capitales Européennes passées et désignées : il s'agit d'un cycle de conférences « Capitales européennes de la culture face à face ». Un partenariat sera également mis en place avec la ville bulgare désignée pour 2019, comme prescrit dans les documents de l'union européenne.

b) Les objectifs

« Ravenne recueille l'esprit et le défi de la candidature, cherchant à projeter une identité ancrée glorieusement au passé dans un futur aux nouveaux contours et aux multiples perspectives, à travers une propre vocation imaginative qui stimule un rééquilibrage entre antique et contemporain. »²

Le projet a donc comme ambition de permettre à travers la participation citoyenne de recréer une identité ravennaise actualisée. Il ne s'agit pas de nier le passé qui a par trois fois sacré Ravenne capitale, mais de s'en servir comme base pour mettre en avant les éléments identitaires persistants (patrimoine bâti) et les intégrer dans un modèle résolument ouvert vers le monde extérieur national et européen. L'idée de rééquilibrage peut faire penser à des opérations d'aménagement urbain (construction, aménagement d'un quartier) car la ville dispose d'un patrimoine ancien très important, le rééquilibrage concernerait donc plus des infrastructures neuves à mettre en relation avec le centre ancien.

D'un point de vue plus économique :

« Le projet de candidature se configure comme un choix méthodologique pour le développement global du territoire, une clé de lecture pour la future croissance sociale et économique. »³

Cette phrase, issue du site internet de promotion de la candidature Ravenne 2019, montre que les objectifs de cette candidature dépassent le simple événement annuel, mais doit servir de base à une forte stratégie de développement axée sur la culture et le rayonnement que devrait apporter à Ravenne et à son territoire associé, l'organisation de cette manifestation.

¹ Présentation du Projet Ravenna 2019, Annexe A

² Communiqué de presse du 5 mars 2010 sur le projet Ravenne 2019

³ www.ravenna2019.it Vers une nouvelle capitale

A l'époque de notre étude, Ravenne commence à réaliser son dossier de candidature, pour l'instant il n'existe pas beaucoup de documents de communication réalisés, cependant le document intitulé « Ravenna verso la candidatura » (Ravenne [en route] vers la candidature) permet de se faire une idée des projets qui vont accompagner la manifestation. On y recense des interventions ponctuelles : site des fouilles archéologique, mise en avant de musées (ex : musei dei tappeti di pietra) ainsi que le souhait de revaloriser le quartier de la Darsena (quai industriels) qui est actuellement en travaux de rénovation, mais reste encore en grande partie en friche. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, la majorité des opérations concerne le bâti ancien, ce sont des petites opérations. L'opération sur le quartier de la Darsena semble lui tourné vers le futur, en effet de nombreux projets d'architecture contemporaine sont prévus sur cet espace qui doit redevenir un des poumons économique de la commune. Ainsi les opérations sur les constructions neuves sont concentrées dans l'espace, alors que les opérations sur le bâti ancien et le patrimoine sont plus diffuse sur le territoire, les fouilles archéologiques se trouvent en effet à l'extérieur de l'espace urbanisé de Ravenne.

23. Le projet de requalification du quartier de la Darsena (l'Arsenal) à Ravenne

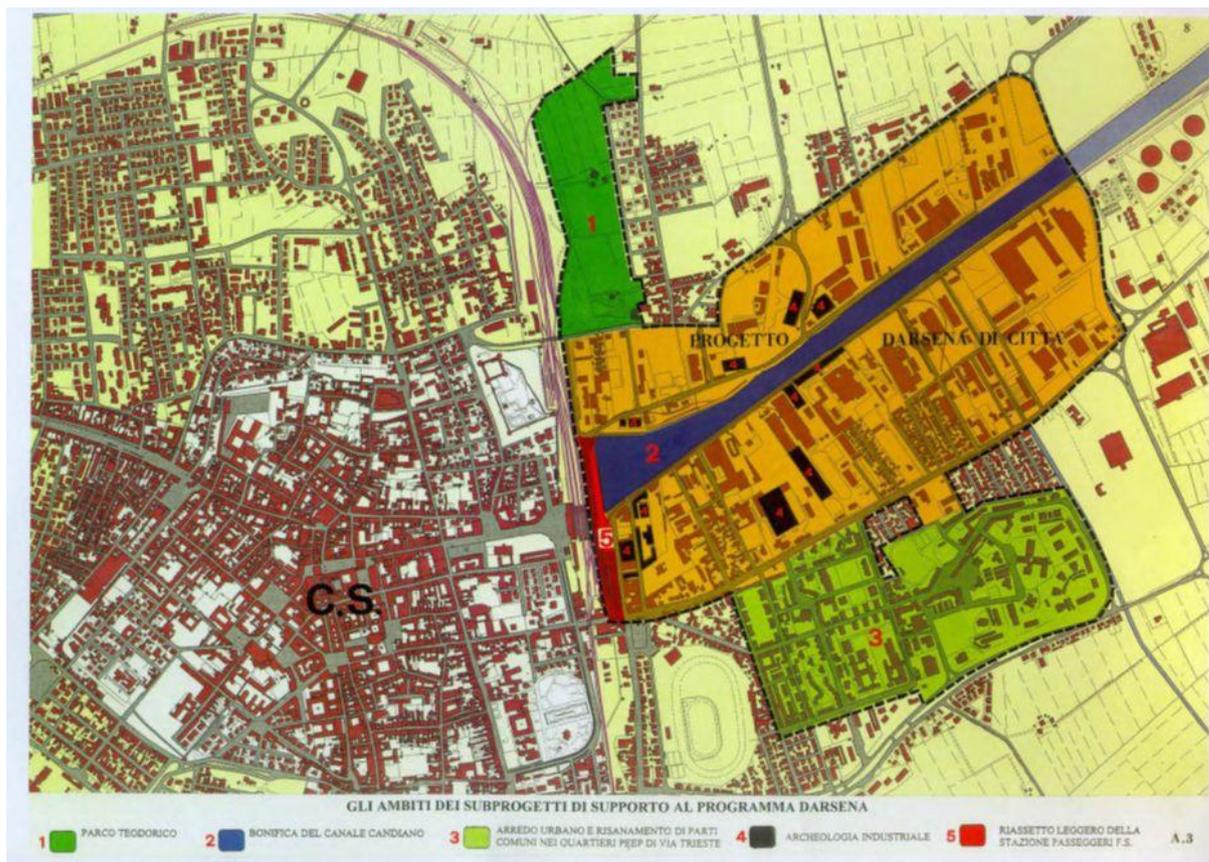
a) Historique du projet et volonté communale

Le projet de requalification de la Darsena de Ravenne n'est pas récent. Le premier projet le concernant date de 1988, il s'agit, à l'initiative de l'ex-directeur du CMC (cooperativa Muratori Cemento, une très importante société du secteur du bâtiment de la région) Adriano Antolini et de Raul Giardini, de créer la société Marmarica (du nom de la rue ou se trouve la CmC) pour requalifier la zone de la Darsena. Il existe peu de données sur ce projet, nous ne pouvons donc pas connaître les impacts qu'il a pu avoir en termes d'aménagement. En 1993, la municipalité décide de mettre la zone de la Darsena di città (c'est-à-dire l'espace portuaire et industriel) le plus proche du centre-ville dans les documents d'urbanisme comme un espace sujet à un programme unitaire : un programme de requalification doit donc être mis en place prenant en compte l'ensemble de la zone circonscrite.

L'architecte Boeri publie en 2005 un plan généralisé du projet, en prenant en compte les aspects visant à mettre en valeur l'eau sur cet espace (suite à une étude de 2003). Des conflits entre les 44 propriétaires de terrains sur cet espace ont ralenti les projets, certains ne souhaitant pas se référer au masterplan de Boeri.

Si certains travaux de requalification et d'édification ont commencé, l'aire est actuellement loin d'être terminée. La requalification de cet espace, porte d'entrée maritime et ferroviaire de la ville de Ravenne est un enjeu clairement affiché par la municipalité pour Ravenne 2019. L'obtention du titre obligerait donc les acteurs locaux à accélérer la requalification en cours.

Dans le communiqué de février 2010 du service de planification urbaine de Ravenne :
Le PRU (Piano di Riqualificazione Urbana => Plan de Requalification urbaine)



Carte 6 : PRU Darsena di Città

Source : Programma di Riqualificazione Urbana (Fascicule d'actualisation 02/2010)

On peut ainsi voir l'étendue du quartier de la Darsena, et les différentes zones d'aménagement le concernant. Ces 5 zones sont réparties comme suit :

1 -> Espace du parc Teodorico

2 -> Valorisation du canal Candiano

3-> Aménagement urbain et assainissement des parties communes du quartier PEEP de la rue Trieste. (PEEP correspondant aux secteurs d'habitations HLM, «Piano per l'Edilizia Economica e Popolare »)

4-> Archéologie Industrielle

5 -> Réaménagement de la gare

On remarque que le périmètre du PRU est plus étalé que celui indiqué dans le PSC concernant la Darsena, en effet tout le quartier au Sud (PEEP, rue Trieste) y est englobé. Chaque zone numérotée dans la légende répond à des prescriptions particulières. La partie en orange correspond au territoire concerné par un réaménagement global destiné à accueillir des activités mixtes¹ passant par une destruction-reconstruction complète, qui n'est pas soumise aux contraintes particulières des autres espaces.

¹ Réglementation du PSC

Un appel d'offre a été lancé en 2004 auprès des cabinets d'architecture pour réaliser un plan général d'aménagement de la zone. Devant la forte opposition des propriétaires au masterplan de Boeri, les autorités locales ont préféré un projet plus consensuel : le projet actuel correspond à un projet plus ancien datant de 1995. Voici le plan volumétrique de son aménagement :



Carte 7 : Plan volumétrique d'aménagement de la Darsena
Source : Programma di Riqualificazione Urbana (Fascicule d'actualisation 02/2010)

Certains projets ont d'ores et déjà été réalisés, comme c'est le cas du nouveau siège des autorités portuaires :



Photographie 3 : Siège des autorités portuaires
Source: Programma di Riqualificazione Urbana (Fascicule d'actualisation 02/2010)

c) Les acteurs du projet

Actuellement le projet de requalification de la Darsena est porté par une agence : l'Agencia della Darsena (Agence de la Darsena). Cette agence a été créée par décret du conseil municipal en 2009, mais l'idée de la nécessité d'un tel organisme remonte à 2006.

« Le procédé de requalification urbaine de la Darsena di città a des caractéristiques de complexité qui demandent une implication constante et implique différentes compétences et professionnalisme [...]. La planification est garantie par l'aire de planification territoriale de la commune, mais à cause de la présence d'un nombre élevé de personnes privées et publiques et la conséquente nécessité d'une gestion coordonnée des rapports, de la complexité objective de l'environnement de l'intervention, de la garantie de la qualité nécessaire et pour assurer une rapidité suffisante du procédé, il a été jugé opportun, en ce qui regarde la gestion, de constituer une société dédiée, capable de promouvoir et favoriser les interventions en mode cohérent avec les objectifs, de faire coïncider les intérêts publics et privés, qui consente de surveiller constamment le procédé de transformation et recherche les financements publics et privés pour soutenir la transformation de la Darsena. ¹ »

Cette agence est issue du regroupement entre la commune, l'autorité portuaire, Ravenna Holding², la province de Ravenne et la Chambre de commerce de la province de Ravenne. Cette agence dispose d'un budget annuel de 100 000 €, financé comme suit : 20% commune, 20% Ravenna Holding, 40% autorité portuaire, 10% province, 10% chambre de commerce.

24. Le discours politique et son rôle dans la candidature au titre CEC 2019

La candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture est portée par les élus locaux. Ce sont eux qui définissent les enjeux et les objectifs de la manifestation avant de créer les organismes qui porteront le projet. Dès le départ, leur rôle est très important : ils doivent mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la candidature, choisir le thème de la manifestation et définir des projets en accord avec le thème et qui soient susceptibles d'avoir une influence sur le développement local.

A Ravenne, le document de communication « Ravenna verso la candidatura a Capitale europea della cultura 2019 » présente plusieurs investissements « Pour la ville et pour la culture » : le parc et le musée archéologique, la restauration de l'abbaye où se trouve la bibliothèque, et le quartier de la Darsena (le projet le plus développé). Ce nombre de projet paraît réduit au vu des projets qui ont pu être faits dans les autres Capitales Européennes de la Culture. C'est probablement dû au stade de la candidature, qui en est à ses débuts, les projets ainsi présentés par la commune représentent leurs orientations prioritaires. Dans le cas de la requalification de la Darsena de Ravenne, on voit dans l'ensemble des documents de communications édités par la commune et ses services d'urbanisme, que c'est un enjeu important pour la commune.

« La Darsena est reliée à la mer par les 12 km du canal Candiano, et dans la projection urbaine actuelle elle constitue un nœud unique, capable de

¹ Gabrio MARALDI, assesseur à l'urbanisme de la commune de Ravenne, 2009

² Ravenna Holding : agence détenue par la commune qui investit dans diverses autres agences et organismes allant des entreprises de réseaux aux entreprises de valorisation et de marché)

représenter la vocation profonde de la ville d'être ouverte sur la mer, lieu sur lequel les anciennes usines deviendront des 'contenants' culturels et des lieux de résidence.¹ »

Les élus cherchent également à inscrire ce projet dans un cadre global de revalorisation du canal, qui s'étend du centre-ville (au niveau de la gare) jusqu'au port touristique de Maria di Ravenna. On remarque dans les discours l'importance des interactions entre le quartier, le centre-ville et la mer. Ce projet global comprend des enjeux d'amélioration du cadre de vie (valorisation et aménagement des berges) mais aussi des enjeux économiques : délocalisation des industries en créant un nouvel espace dédié aux activités économiques plus loin sur le canal. La valorisation du canal correspond également à un enjeu écologique.

La rénovation du quartier de la Darsena, qui a commencé dans les années 80 est aujourd'hui loin d'être finie. Or cet espace est prioritaire pour la commune. Proche du centre-ville et de la gare c'est un espace de transition entre l'ancien et le futur. De plus la valorisation des berges du canal pourrait, compte tenu de sa proximité au centre, en faire un espace privilégié pour les investissements que ce soit dans l'immobilier résidentiel, ou pour l'implantation d'entreprises. C'est également un espace que l'on voit dès que l'on descend du train. Valoriser cet espace c'est travailler sur la première image que se font les visiteurs de la ville de Ravenna. Les politiques, en mettant l'accent sur ce projet, qu'ils souhaitent exemplaire, cherchent à mobiliser les investisseurs.

« Nous pensons à la Darsena comme un quartier mixte et hautement qualifié. Pour ceci, le thème de la valorisation des eaux est fondamental [...]. La valorisation des eaux et la connexion du nouveau quartier avec le centre historique sont les conditions sine qua non pour faire vraiment décoller la nouvelle Darsena. Enfin nous préparons le cahier des charges pour un concours international d'idées pour la rénovation de la gare comprenant également l'espace anciennement occupé par les douanes. Tout ceci – a souligné M. le Maire – en étroite collaboration avec les privés. Avec ceux comme vous qui font partie du consortium et avec ceux intéressés pour investir dans la Darsena. »²

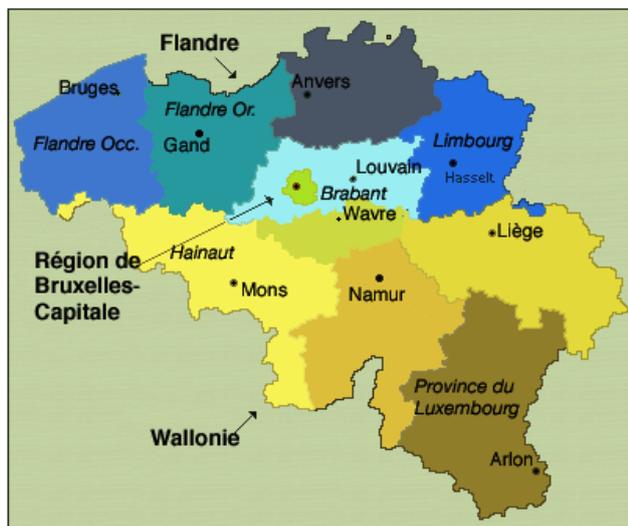
La manifestation Capitale Européenne de la Culture, serait une vitrine pour ces investisseurs, qui auront de plus des délais à respecter. Ainsi la commune pourrait mobiliser divers investisseurs pour l'aider à rénover cet espace. Le rôle du discours politique est donc très important à cette étape de la candidature pour créer les conditions favorables aux réaménagements urbains, en mobilisant en amont les investisseurs.

¹ Commune de Ravenna, *Ravenna versa la candidatura a Capitale Europea della cultura 2019*, p76

² M. Matteuci (Maire de Ravenna) *Incontro in Municipio con un gruppo di imprenditori guidato dal Presidente della Nuova Darsena di città Trombini. Matteucci: Convergenze importanti*, 22/07/2008 – Commune di Ravenna www.comune.ra.it

3. Mons 2015, Where technology meets culture

30. La commune de Mons



Mons est une ville belge, capitale de la province de l'Hainaut en Wallonie. Elle est située à proximité de la frontière française. L'actuelle ville de Mons résulte de la fusion, le 1^{er} janvier 1977 de la ville centre avec dix-huit communes environnantes. L'agglomération Montoise (qui correspond à l'arrondissement de Mons) est la troisième de Wallonie, et compte plus de 250 000 habitants sur une superficie de 146,53 km² La ville de Mons qui en constitue le centre comptait, en 2004, 91 185 habitants.¹

Carte 8: localisation de la ville de Mons
Source: www.e-voyageur.com

a) Histoire de Mons

Dès l'époque néolithique, la région Montoise est habitée et devient un important carrefour commercial autour du silex de Spiennes. Les puits et galeries datant de cette exploitation humaine sont aujourd'hui classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'origine de son nom remonterait à l'occupation romaine, ce lieu se nommait alors Montes, en références aux cinq Monts environnant leur camp. C'est sur l'une de ces buttes que se trouve aujourd'hui la ville de Mons.



Photographie 4 : Collégiale Sainte-Waudru (rénovation de la façade)
Source : A. Morfin

La commune de Mons s'est développée autour de l'oratoire où se retire Waudru au VII^{ème} siècle (qui fut sanctifiée en 688). Au fil des ans, ce petit lieu de culte se mue en une puissante institution. Au XI^{ème} siècle le Comte de Hainaut se fait construire un château au sommet de la colline. Au milieu du XII^{ème} siècle, le Comte de Hainaut Baudouin IV fait édifier une enceinte urbaine de 1.000 mètres, véritable défense avancée du château. Pour la première fois, Mons devient une agglomération fortifiée. La poussée démographique exceptionnelle du XIII^{ème} siècle accélère le développement de quartiers périphériques. Le commerce est

intense et les activités variées : les marchés, les halles, le forum sont les lieux du commerce du blé et du vin. Mons acquiert son autonomie communale.

La construction des fortifications de Mons a commencé en 1290 pour s'achever en 1822. Pendant six siècles, les Montois occupent de manière toujours plus dense la surface de la colline jusqu'à atteindre l'étouffement au XIX^{ème} siècle : les 4.700 habitants de la fin du XIII^{ème} siècle étaient plus de 20.000 en 1860 ! Entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècle Mons passe alternativement sous la domination Espagnole, Française, Néerlandaise, ou

¹ Source : INS 2004

Autrichienne suivant l'issue des différents sièges et batailles et des évolutions des alliances internationales.

Suite à la révolution française, lors de la bataille de Jemappes en 1792 les révolutionnaires prennent le pouvoir à Mons. A cette occasion les républicains envoient aux Montois une pierre provenant de la Bastille et portant l'inscription suivante « *Aux amis de la liberté de Mons. Cette pierre tirée des cachots de la Bastille détruite par le patriote et le républicain Palloy, rappellera à tous ceux qui veulent être libres, que les Français ont détruit les monuments du despotisme et terrassé les despotes. Exemple à suivre par tous les peuples, amis de la Liberté* ». La commune est officiellement rattachée à la république française en 1793. Elle participe à la création de l'Etat Belge, lequel sera créé le 7 février 1831 sous le statut d'une monarchie parlementaire. C'est vers le milieu de ce siècle que seront détruites les murailles de Mons à peine finies.

Le 1^{er} avril 1835 le chemin de fer arrive à Mons et relie la ville à la France.

b) Situation socio-économique

En 2005, la ville de Mons comptait 24% de demandeurs d'emploi, soit un taux bien plus élevé que dans le reste de la région Wallonne (18%)¹. Cette ville s'est beaucoup développée autour d'activités minières aujourd'hui abandonnées et elle a dû se reconvertir : le choix s'est porté sur le secteur stratégique des technologies de l'information et la communication, et sur les nouvelles technologies du numérique et de l'image. La Digital Innovation Valley porte aujourd'hui son développement et a conquis les grands groupes internationaux tels que Google ou Microsoft.

La ville de Mons profite également d'un fort développement touristique : elle a multiplié par dix le nombre de touristes ces quinze dernières années, aujourd'hui elle dépasse les 250 000 visiteurs annuels.

31. Les atouts culturels de Mons



Photographie 5 : Aile contemporaine du théâtre le Manège
Source: A. Morfin

a) Un patrimoine urbain ancien et nouveau

Comme l'industrie est exclue sur le territoire de la ville qui doit conserver son caractère administratif, judiciaire et commercial, Mons a pu entrer dans le XX^e siècle avec un patrimoine ancien plus ou moins bien conservé. La rénovation du centre-ville a été entamée dans les années 90, si bien qu'aujourd'hui la ville a rénové en grande partie son cadre de vie et son patrimoine intra-muros. Point d'orgue d'une rénovation urbaine du centre-ville citée partout en exemple, la Grand'Place a été repavée en 1995 et a retrouvé son aspect d'antan.

Mais la ville de Mons a également pris le parti de mettre en avant les architectures contemporaines, le plus souvent en relation avec les éléments patrimoniaux anciens pour créer de nouveaux usages du patrimoine. Ainsi l'ajout d'une aile contemporaine au manège militaire a permis de le transformer en théâtre.

¹ CSEF Mons : Comité Subrégional de l'Emploi et la Formation

b) Des acteurs culturels engagés

La ville de Mons organise plusieurs festivals pour tout type de public, du festival ‘Trolls et Légendes’ dédié à l’univers de la « Fantasy », au festival du film d’amour, jusqu’au ‘Prog Power and Metal Fest’ dédié aux musique Métal en passant par le festival des musiques militaires. Cet éclectisme montre la volonté d’atteindre tous les publics des plus jeunes aux plus âgés, du public familial à un public plus avisé. Il permet également de faire connaître la ville au-delà des limites administratives de sa province. Sa proximité vis-à-vis de la France lui apporte également un public transfrontalier, susceptible de développer son image à l’étranger.

Avec ses deux théâtres, le théâtre « le Manège » et le théâtre royal, et plus de dix musées en comptant les maisons dédiées aux personnages historiques, la ville de Mons propose une large offre culturelle.

c) Une forte ambition

Parmi les cinq axes du projet de ville, réalisé en 2005, on constate que deux axes concernent la culture : un est intitulé clairement ‘culture’, le second ‘valorisation du patrimoine immatériel du grand Hainaut : le Doudou’. Le Doudou est une manifestation qui dure une semaine dont les origines remontent au XIV^{ème} siècle, et débute lors du week-end de la trinité. Durant cette semaine sont organisées diverses processions telles que la Descente de la châsse des reliques de Madame sainte Waudru. Ce projet de ville illustre bien la volonté de la ville de Mons de se développer autour de la culture.

Consacrée Capitale culturelle wallonne en 2002, la Ville de Mons sera Capitale européenne de la Culture en 2015. C’est un souhait du bourgmestre Elio Di Rupo depuis son arrivée au pouvoir en 2000. Ses équipes ont opéré une refonte de la politique culturelle pour offrir à la culture montoise une envergure internationale et de nombreux chantiers d’infrastructures culturelles ont été lancés.

32. Le projet CEC à Mons

« Mons, where technology meets culture »

Le thème de la manifestation 2015 est affiché : Mons, où la technologie rencontre la culture. Ce thème permet de jouer à la fois sur l’aspect culturel et patrimonial ancien, mais également fortement vers le futur de la ville, aujourd’hui particulièrement tournée vers les nouvelles technologies telles qu’internet. Sous ce slogan on trouve donc l’idée de passé, de futur et de présent, mais plus important l’idée de communication et de relation entre ces aspects. Le projet de la gare illustre tout particulièrement cette idée de connexion, mais la majorité des autres projets architecturaux met en valeur cet enjeu.

Depuis déjà plusieurs années, la ville de Mons a souhaité faire des nouvelles technologies un moteur de développement de la cité, notamment au travers de la Digital Innovation Valley qui regroupe des entreprises importantes de ce marché dont le centre d’innovation de Microsoft.

Le projet de Capitale Européenne de la Culture se pose donc en vitrine de cet engagement vers les technologies.

Parmi les six axes de la manifestation nous retrouvons l’axe intitulé : « Architecture » qui s’exprime principalement grâce aux opérations de rénovation, et de réhabilitation urbaine permettant un changement de destination des monuments du patrimoine : le théâtre « le Manège » l’illustre particulièrement bien.

33. Trois espaces privilégiés d'intervention

La commune de Mons a axé ses interventions autour de trois espaces compris dans le centre ancien, un de ces espaces visant à améliorer la liaison entre le centre intramuros et les espaces d'activités périphériques. Sur ces espaces se concentrent de multiples projets d'aménagement d'infrastructures culturelles, ou de rénovations. Une partie des équipements culturels indiqués sur la carte sont actuellement en fonctionnement, les autres devraient être réalisés pour l'accueil de la manifestation, c'est-à-dire avant l'année 2015.

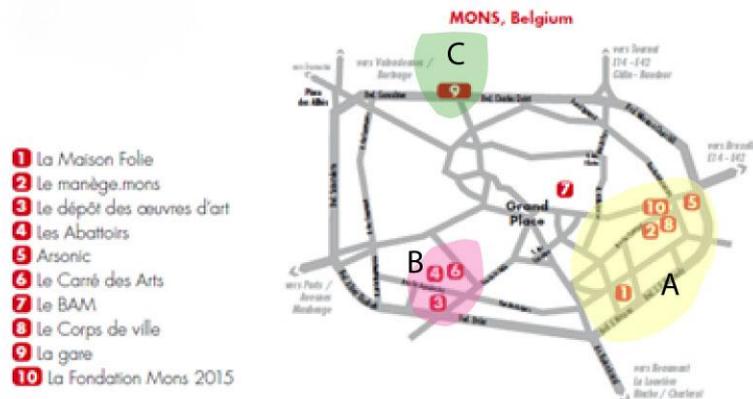


Figure 1: localisation des trois zones d'intervention privilégiées sur la ville de Mons
Source fond: Brochure Mons 2015 - Archi Réalisation: A. Morfin

La carte ci-dessus, permet de visualiser l'emplacement des trois zones d'intervention urbaine qui ont été définies sur la ville de Mons. L'espace A correspond au kilomètre culturel, l'espace B à l'espace autour du Carré des Arts, et le dernier espace C correspond à la gare de Mons, et à l'espace extra-muros de Mons qui se situe au-delà des rails, c'est-à-dire la digital Innovation Valley.

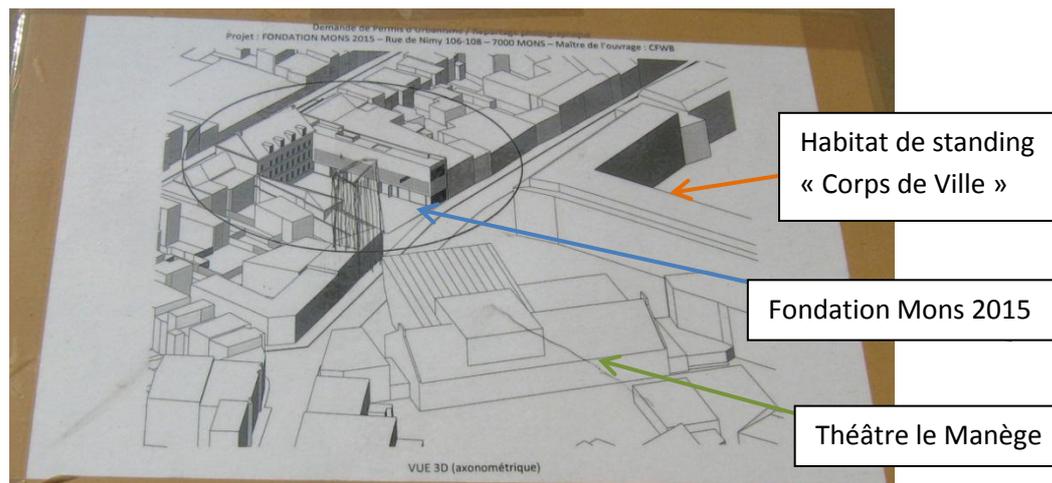
a) Le kilomètre culturel

« Transformer la ville, la rendre plus belle mais aussi plus adéquate à nos objectifs culturels et de mobilité. Créer dans la cité un véritable itinéraire urbain de création architecturale contemporaine. »¹

L'espace situé entre la rue de Havré, la rue de Nimy, le boulevard Fugence Masson et le boulevard Kennedy sera le quartier phare de la capitale européenne de la culture. C'est en effet dans cet espace que se concentrent la majorité des projets d'infrastructures culturelles de la ville. Deux infrastructures culturelles sont déjà en activité : la maison folie et le théâtre « le manège », inauguré en 2006. Ce théâtre se situe dans un ancien manège militaire auquel on a rajouté une aile contemporaine contenant une salle de près de 600 places. L'interaction entre le patrimoine bâti ancien et l'architecture contemporaines sont à la base de la rénovation de ce kilomètre culturel. L'Arsonic et la Fondation Mons 2015 sont les deux équipements culturels qui vont s'intégrer à ce quartier, le Corps de ville est un ensemble de bâtiments résidentiels.

¹ Thème architecture : www.mons2015.eu

– Le siège de la **Fondation Mons 2015**, lieu de rencontres dédié aux artistes, aux journalistes et aux invités.



Photographie 6 : Projet fondation Mons 2015
Source : A. Morfin

Comme on peut le voir sur l'image ci-dessus, affichée en complément de l'avis d'urbanisme sur le portail de l'Académie des Beaux-Arts, on souhaite ajouter une tour en face de l'aile contemporaine du théâtre le Manège. De plus, selon les propos de Marie Noble, adjointe à Yves Vasseur, commissaire de Mons 2015, le projet vise également à ouvrir une perspective allant de la rue de Nimy vers le Manège. Cette perspective ouverte permet de mieux relier ce quartier en mutation au cœur de la ville, et aux espaces dynamiques de ce centre ancien, lui donnant ainsi une forte légitimité.

Le projet pour les locaux devant accueillir Mons 2015 est pensé dans une vision à long terme : la reconversion de cet espace est prévue. Suite à la manifestation, les locaux de la fondation vont accueillir la maison de la presse ainsi que les bureaux du théâtre le Manège.



Photographie 7 : Emplacement de la future Fondation Mons 2015
Source: A. Morfin

– **Arsonic**, foyer pour les musiques émergentes, lieu de concerts, d'écoute et d'enregistrement. Arsonic verra le jour dans la caserne des pompiers. A terme il a vocation à devenir un « *pôle d'excellence européen, offrant à la création (inter)nationale les conditions nécessaires à la réalisation, sur le site, de production, formation et programme pédagogique.*¹ »



Photographie 8 : Caserne des pompiers vue de la rue de Nimy
Source : A. Morfin

En complément de ces infrastructures culturelles, des opérations de promotions immobilières vont voir le jour, notamment avec la création d'un complexe d'habitation de standing sur l'emplacement d'une ancienne caserne militaire : la caserne Léopold, sur la parcelle voisine du théâtre le Manège.



Figure 2 : Le projet "Cœur de ville"
Source : © bureau d'architecture Matador

¹ Document de communication sur Mons 2015, sous la direction d'Yves Vasseur, Fondation Mons 2015

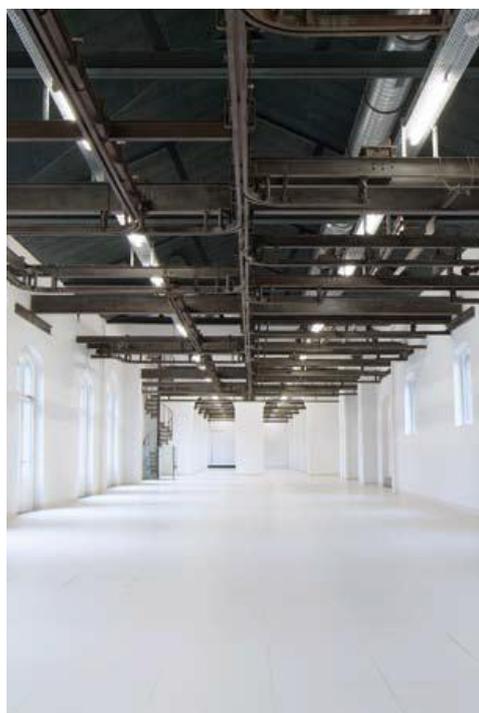
b) Le carré des arts

Sur le second espace, deux opérations sont programmées : la rénovation du carré des arts, et la reconversion des abattoirs.

Pour le carré des arts, qui accueille actuellement la fondation Mons 2015, les medias locaux et de nombreuses associations, il est prévu d'installer une couverture amovible sur la cour intérieure. Cette modification permettra de créer un espace de spectacles pouvant accueillir de nombreuses personnes quel que soit le temps. Ainsi des concerts, des festivals ou des marchés pourront s'y tenir tout au long de l'année.



Photographie 9 : Le Carré des Arts
Source: A. Morfin



Les anciens abattoirs, datant du XIXème siècle ont été rénovés, puis ré-ouverts en 2006. Cette reconversion s'est organisée principalement autour de : la Grande Halle, destinée à des manifestations et des expositions temporaires. Cette galerie d'exposition devrait être munie d'une aile dédiée au design, nouvel art contemporain.

Les deux autres édifices qui composent les abattoirs ont également été reconvertis : l'Etable, siège du World Crafts Council pour la Belgique francophone et le Frigo, réunissant une cafétéria et un espace polyvalent dédié au son et à l'image.

Photographie 10 : Grande Halle des abattoirs
Source : © Rino Noveillo

c) La gare et la Digital Innovation Valley

Le dernier des espaces en mutation concerne le quartier des grands prés et la gare. Cet espace est également appelé la Digital Innovation Valley.

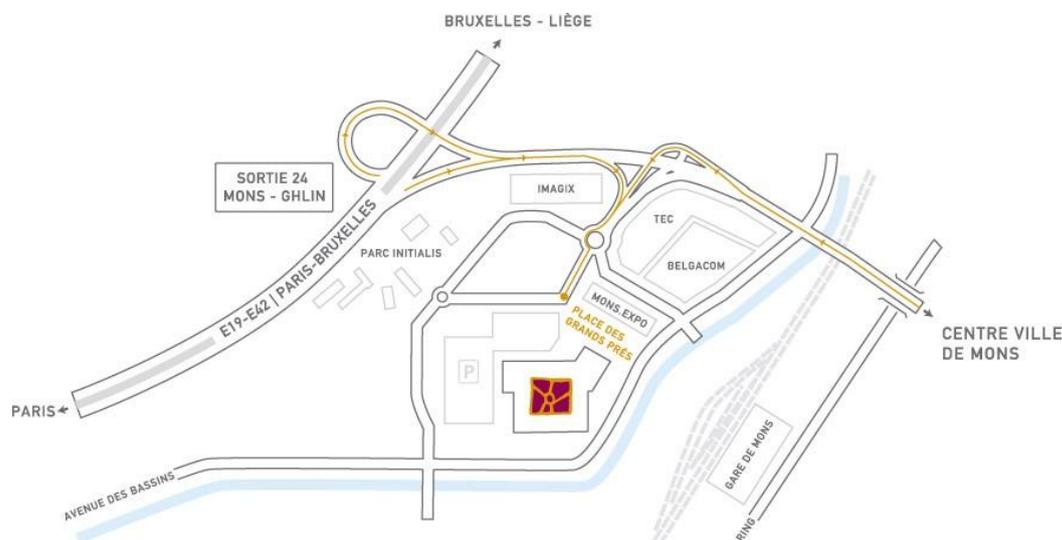
La dynamique culturelle montoise, entérinée par la candidature de la cité hennuyère au titre de capitale culturelle de l'Europe et la dynamique déployée pour relancer l'économie de la région dans le secteur innovant des nouvelles technologies et des médias numériques se nourrissent mutuellement. En effet, l'idée est de fonder une dynamique forte autour de la recherche et de l'innovation technologique pour faire de Mons un pôle technologique de pointe et de là, un territoire propice à la création. Pour ce faire, il s'agit d'inciter des investisseurs actifs dans les technologies de l'information et des communications et les médias numériques à s'implanter à Mons avec, à la clef, la création de centaines d'emplois.

A partir du projet culturel s'est ainsi construite une vallée technologique qualifiée par la presse de Digital Innovation Valley. Autour du parc scientifique Initialis se sont installés de prestigieux centres spécialisés dans le domaine de l'innovation digitale tels que le Microsoft Innovation Center (2009) ou Google.

Une dizaine de PME sont également présentes sur la Vallée, dont entre autres I-Movix, entreprise locale qui réalise des « ultralantis » pour les télévisions et a acquis une notoriété internationale à l'occasion des Jeux Olympiques de Pékin.

La recherche universitaire bat son plein, avec Multitel, centre de recherche de la Faculté Polytechnique de Mons et de l'UCL, spécialisé dans le traitement de l'image, les technologies vocales et les réseaux informatiques, ainsi que l'ambitieux projet Numediart, sur 5 ans, porté par les facultés universitaires de Mons et de Louvain-La-Neuve, sur les arts technologiques et les nouvelles interfaces...

Enfin, Virtualis, centre de développement dédié à l'image virtuelle sera installé dans ses locaux définitifs fin 2010.



Carte 9 : Situation de la Digital Innovation Valley
Source: www.mons.be

Comme on peut le voir sur cette carte, la Digital Innovation Valley est séparée de Mons intra-muros par la voie de chemin de fer. C'est pourquoi une nouvelle gare, financée en grande partie par la SNCB (Société Nationale des Chemins de fer Belges) devrait prochainement voir le jour. Il s'agira à la fois d'une gare et d'un espace de transition entre Mons intra-muros et les espaces au-delà de la voie ferrée. Ce passage sera un espace de circulation douce, pour les piétons et les vélos. Aux abords de cette nouvelle gare sera également construit un centre de congrès.



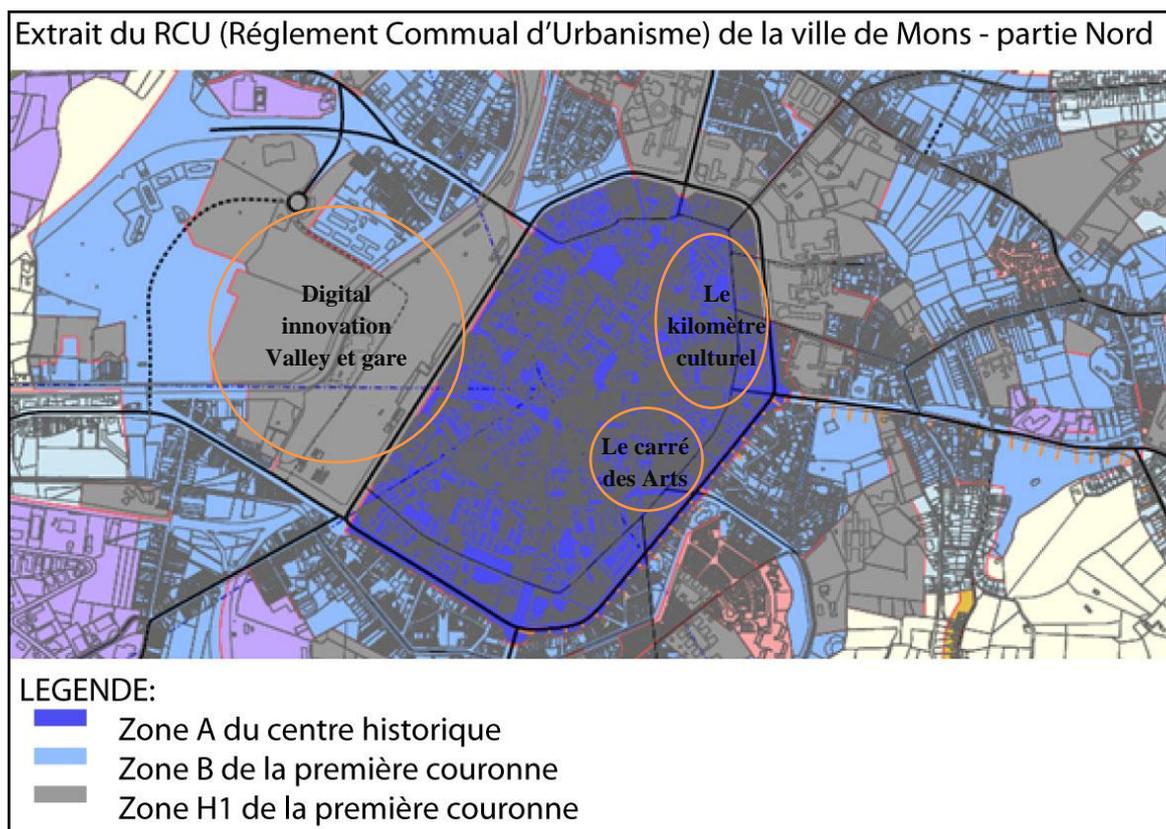
Figure 3 : Projet de la gare de Mons
Source : Brochure Mons 2015 - Architecture



Figure 4 : Projet de la gare de Mons :
image de la passerelle

34. L'intégration dans les documents d'urbanisme

Depuis juin 2000, la Ville de Mons s'est dotée d'outils de gestion de son territoire en matière d'urbanisme : la CCAT (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire), l'établissement d'un schéma de structure et la rédaction d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU). Cela signifie que la commune (quand une dérogation au RCU n'est pas nécessaire) peut délivrer des permis d'urbanisme sans susciter l'avis du Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, ce qui réduit nettement les délais d'obtention des permis. Le RCU actuel date de 2006, car la première version était trop contraignante et les permis concernaient souvent des dérogations ce qui en allongeait les délais d'acceptation.



Carte 10 : Extrait du RCU de la ville de Mons
Source: Ville de Mons (www.mons.be)

Comme on peut le voir ci-dessus, les trois zones d'intervention sont complètement ou en partie situées dans la zone A du « centre historique ». Seule la zone de la digital Innovation Valley s'étend sur d'autres zones : la zone B de « la première couronne » et la zone H1 « Territoires des grands ensembles à usage collectif de la première couronne ».

Le règlement de la zone A prescrit que « la priorité est accordée à l'harmonisation avec le cadre historique. Les constructions nouvelles ou les transformations doivent s'inscrire dans le rythme du parcellaire existant, avec comme impératif le respect des rythmes »¹. Le règlement du RCU laisse tout de même une grande liberté aux constructions modernes : « Au centre-ville, le règlement prend en compte le caractère historique de l'intra-muros et des boulevards, sans interdire les interventions contemporaines »². Ainsi dans le cadre d'un langage architectural moderne des

¹ Ville de Mons, Règlement Communal d'Urbanisme, 2006, p52

² Ville de Mons, Règlement Communal d'Urbanisme, 2006, p8

matériaux moins traditionnels que la brique sont admis. Il est tout de même probable que certains projets aient fait l'objet de demandes de permis d'urbanismes dérogatoires.

La présentation du règlement de la zone B indique que « *Face à la diversité des situations, les prescriptions du règlement se réfèrent largement à l'environnement urbain existant, en vue d'accorder les nouvelles réalisations à leur contexte. Cependant, elles ne s'opposent pas à des démarches architecturales novatrices qui trancheraient sur les pratiques courantes. Pour autant celles-ci doivent s'inscrire dans le respect des règles portant sur la qualité urbanistique de leur environnement* »¹. Dans le règlement, si les hauteurs et les emprises au sol sont limitées, tous les matériaux de construction sont admis, toutefois les tonalités de ceux en façades doivent s'accorder aux matériaux traditionnels.

La dernière zone : H1 « Territoires des grands ensembles à usage collectif de la première couronne » est une zone qui n'a que peu de prescriptions. En effet : « *En l'absence de référence certaine et en raison du caractère public des initiateurs des projets, les prescriptions sont conçues de manière à rester très ouvertes. Elles veillent à garantir un raccord harmonieux avec l'environnement immédiat des sites concernés tandis que les formes et les implantations sont très subsidiaires au programme à chaque fois original.* »²

L'ensemble du RCU de la commune de Mons laisse de nombreuses libertés pour les projets. Les demandes de dérogations pour les permis d'urbanismes permettent de réaliser des projets ne rentrant pas dans le cadre des prescriptions, ce qui laisse une marge de manœuvre plus large pour les projets exceptionnels, tels que ceux prévus pour Mons 2015.

¹ Ville de Mons, Règlement Communal d'Urbanisme, 2006, p64

² Ville de Mons, Règlement Communal d'Urbanisme, 2006, p123

siècle plus de 400 expéditions négrières partent de Bordeaux. A la fin du XVIIIème siècle Bordeaux est le premier port de France, la ville connaît également un fort essor démographique doublant sa population en près de 50 ans, essor démographique qui se poursuit au siècle suivant, la ville atteignant 230 000 habitants en 1891. Bordeaux sera deux fois capitale républicaine de la France : en 1871 puis en 1914.

Au siècle dernier, Bordeaux s'est développée autour d'entreprises de pointe dans l'aéronautique et l'aérospatial, le transport des hydrocarbures et les universités. Son statut de métropole d'équilibre lui a permis d'attirer de nombreuses entreprises et sièges d'entreprises sur son territoire.

b) Situation socio-économique

En 2007, le taux de chômage de la communauté urbaine de Bordeaux était de 11,8% ce qui est un taux supérieur au taux national.¹ Ainsi, la communauté urbaine de Bordeaux montre une certaine difficulté dans le domaine de l'emploi.

La communauté urbaine de Bordeaux se développe autour de filières d'excellences telles que l'aéronautique ou les énergies vertes. Cependant elle accuse un retard dans le domaine des transports maritime, son port de commerce ne s'inscrit que pour 2% des échanges au niveau national.

Le tourisme de la région bordelaise paraît également en difficulté hors-saison², ceci étant dû à la fermeture de certains espaces touristiques notamment les châteaux. De plus son offre dans le domaine des arts classiques est limitée et peu de manifestations culturelles sont organisées tout au long de l'année hors saison. Dans sa proposition de mars 2010 D. MAEGHT préconise de mettre en place une stratégie de valorisation du patrimoine urbain par la création d'une offre saisonnière, autant que d'une offre hors-saison, et de renforcer l'événementiel urbain, ce qui aurait particulièrement bien correspondu à l'organisation de la Capitale Européenne de la Culture.

41. Les enjeux de la candidature

« Pendant deux décennies, l'image de la 'belle endormie', d'une ville bourgeoise, hautaine et repliée sur elle-même, a collé à Bordeaux. »³

Les collectivités locales qui se sont associées pour la candidature de Bordeaux 2013 : la mairie de Bordeaux, la communauté urbaine de Bordeaux, le département de la Gironde et la région Aquitaine souhaitaient profiter du label pour créer ce qu'ils appellent *'la métropole européenne de demain'* en répondant aux attentes des acteurs culturels et artistiques pour une plus grande implication de ces domaines dans le développement de la cité, autour d'un projet 'novateur et fédérateur'. Au-delà de ces termes génériques, l'enjeu était d'inscrire dans la durée le dynamisme de la ville (regain de 30 000 habitants depuis les années 90 après une période de chute démographique).

S'appuyant sur les expériences d'autres villes, Bordeaux note que la revitalisation culturelle est un levier pour la régénération économique et sociale, l'organisation de la manifestation lui permettant de 'compter dans le concert européen des villes'. Cette manifestation lui permettait de plus, de mettre en place des stratégies de développement transfrontalier, avec notamment l'objectif de 'créer les conditions de l'émergence d'un pôle de créativité et de compétitivité culturelle au sein du grand sud-ouest européen' (de Bordeaux à Bilbao).

Sur le plan de l'aménagement, la communauté urbaine de Bordeaux parle de la *« poétisation de l'espace public »* ainsi que d'imaginer et programmer des équipements *« d'un type nouveau »*.

¹ Données INSEE, chômage en France métropolitaine en 2007 : 11,0%

² MAEGHT D. Synthèse finale sur l'économie touristique, mars 2010

³ Bordeaux – Candidature au titre de capitale européenne de la culture, 01 Questionnaire, p7

42. Que reste-t-il de Bordeaux 2013 ?

a) Les projets de la candidature

En regardant plus précisément le programme d'investissement au moment de la candidature on compte sept projets engagés pour un total de plus de 100 millions d'euros, par exemple l'auditorium de Bordeaux prévu pour 2011. Sept autres projets à vocation culturelle pour 2013 (non encore engagés) pour un budget de plus 88 millions d'euros venant de fonds publics, dont la transformation de la base militaire sous-marine (25 millions d'euros). A ces projets d'infrastructures culturelles s'ajoutent des projets à vocation économique, touristique, scientifique ou citoyenne pour 75 millions d'euros, la Maison de l'Europe en fait partie. Au total un budget d'investissement de près de 260 millions d'euros financés par des opérateurs publics, certains pouvant également bénéficier de subventions du programme européen FEDER.

Voici la liste précise des différents projets non encore engagés tels que présentée dans le dossier de candidature :

Investissements à vocation culturelle (en gras les projets sur la ville de Bordeaux):

- Salle de spectacle ARENA : construction neuve (14 000 places)
- **Base sous-marine** : transformation de la base en espace culturel comprenant lieux de résidence, de fabrique et de création artistique, un espace d'expérimentation et de diffusion artistique.
- **Caserne Niel/Projet Darwin** : création d'une zone culturelle associative dans le cadre d'un éco-quartier.
- **ZAC Berges du Lac** : création d'un lieu type fabrique dédié aux arts visuels
- Château Brignon : espace de recherche, de création, de production dédié à la bande dessinée.
- Domaine de Cazalet : espace de recherche, de création et de diffusion dédié aux arts plastiques et au graphisme.
- IDDAC/Maison des Artistes : L'outil du Conseil Général deviendra aussi un lieu de création (résidences), de formation et accueillera l'artothèque du Conseil Général.
- **Pôle culturel régional des Abattoirs** : situé à proximité du futur FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain), ce pôle culturel aura vocation à rassembler les agences culturelles du conseil régional pour constituer à la fois une vitrine et un centre d'ingénierie culturelle.

Autres investissements (en gras les projets sur la ville de Bordeaux) :

- Maison internationale des langues et des cultures : Nouveau lieu de recherche et de diffusion.
- Terre des lasers : centre de diffusion scientifique et de création artistique lié au pôle de compétitivité laser-optique.
- **Maison de la citoyenneté** : transformation d'une ancienne halle du XIXème en maison de la citoyenneté et des associations.
- **Maison de l'Europe** : Création d'un espace servant de point de d'information et de relais aux initiatives européennes.
- **Centre culturel du vin** : création d'un centre culturel à vocation touristique économique et de découverte au bord du fleuve.
- L'île Nouvelle : projet de réaménagement associant gestion d'un milieu naturel et projet culturel (propriété du conservatoire du littoral)
- Domaine de Certes : plan de réaménagement affirmant les liens étroits entre culture et environnement (propriété du conservatoire du littoral)

b) Etat de lieux, trois ans après le rejet de la candidature

Le jury chargé d'évaluer les villes candidates a recommandé la ville de Marseille pour le titre 2013 parmi les quatre villes présélectionnées (Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse) le 16 septembre 2008. Bien que la désignation définitive de la candidature ait eu lieu en mai 2009, c'est le choix du jury qui a été définitif.

Localisation par quartier des projets de Bordeaux 2013 et état d'avancement de ces projets



Carte 13 : Etat des lieux des projets sur Bordeaux, par quartier

Source fond: bordeaux.fr

Réalisation: A. Morfin

Quand on regarde la carte ci-dessus, on se rend compte tout d'abord que les quartiers de Bordeaux ne sont pas tous concernés par les projets de Bordeaux 2013, ni dans les mêmes proportions. Sur les sept projets prévus pour la ville de Bordeaux même, quatre ont été conservés sans modifications importantes :

- Pour le quartier Bordeaux Maritime : il s'agit des projets de la Base sous-marine et celui du centre culturel du vin, l'ouverture de ce dernier est prévue pour 2014 au lieu de 2013, date initialement prévue dans le dossier de candidature.
- Pour le quartier du Centre-ville : La Maison de l'Europe a été réalisée.
- Pour le quartier Bordeaux-Sud : la reconversion des halles du marché des douves est toujours en projet, en phase de concertation.

Deux projets ont subi des modifications : il s'agit des deux éco-quartiers de Bastide-Niel et des berges du lac. Les éco-quartiers ne sont pas remis en cause, mais les infrastructures culturelles qui y étaient associés le sont : d'après les informations disponibles sur le site de la mairie, la caserne Niel sera réaménagée en logements, bureaux et services mais il n'y a pas d'informations sur le projet Darwin. De même dans le second écoquartier des berges du lac, une infrastructure culturelle est programmée, mais sans information supplémentaire. A ce stade du projet, la programmation opérationnelle du projet devrait être réalisée, mais n'est pas encore accessible.

L'unique projet qui semble avoir complètement disparu concerne la réhabilitation des abattoirs, dans le quartier de Bordeaux Maritime. Ce quartier fait déjà l'objet de la majorité des opérations d'aménagement, il est possible que le label de Capitale Européenne de la Culture n'ayant pas été obtenu, la municipalité ait préféré garder cet espace pour des projets d'équipements futurs, ce qui permet également de limiter une partie des dépenses.

Dans l'ensemble, la majorité des projets sur la ville centre est conservée, même si certaines adaptations ont été réalisées. Il convient à présent de voir si les projets prévus pour les autres communes de la CUB ont été réalisés.

Il est difficile de faire une généralité sur l'évolution des projets dans les communes périphériques. Certains ont été conservés : en septembre 2010, la CUB a voté le budget de subvention de près d'un million et demi d'euros pour la réalisation du projet de fabrique d'auteurs autour de la B.D. dans le château Brignon. Ces subventions sont semblables à celles qui auraient pu être mobilisées dans le cadre de l'obtention de la candidature : région, département, CUB, Dotation globale d'équipement, le FEDER et la commune de Carbon-Blanc qui accueille le projet. Les deux projets d'aménagement des espaces naturels du conservatoire du littoral, visant à mettre en valeur le lien entre art, culture et environnement ont été mis en place en association entre le conseil général de la Gironde et le conservatoire du littoral.

D'autres, sans avoir disparu ne correspondent plus aux objectifs initiaux, le projet «terre des lasers» par exemple : il existe le pôle de compétitivité « route des lasers » et des expositions annuelles appelées « terres des lasers » mais elles ne semblent plus correspondre au projet de centre de diffusion scientifique et de création artistique.

Enfin, certains projets ont tout simplement disparu : l'artothèque du Conseil général qui devait prendre place dans l'IDDAC en fait partie. La maison des langues et des cultures existe sur le campus, mais l'on ne trouve aucune information quant à la création d'un nouvel espace de recherche et de diffusion.

5. L'impact de l'obtention de la candidature sur le projet urbain

D'après les études de cas présentés précédemment, on se rend compte de plusieurs éléments mettant en valeur l'interaction entre la candidature à Capitale Européenne de la culture et le projet urbain.

Tout d'abord, le cas de Ravenne permet de mettre en lumière le rôle des politiques, et la dynamique de choix des projets que l'on peut associer à la candidature. Les politiques sont responsables des choix des projets et des enjeux de ces projets. Généralement c'est lors de la phase de la candidature que sont rédigés les cahiers de charges des projets d'aménagement : ainsi ceux-ci peuvent être présentés en détail dans le dossier de candidature. Les appels d'offres peuvent également être lancés à cette période. On voit également qu'un certain nombre de projet sont réalisés et ouverts au public avant le dépôt définitif de la candidature : c'est par exemple le cas du théâtre le Manège de Mons.

L'obtention du titre joue un rôle certain, car on peut voir que tous les projets présentés par Bordeaux ne sont pas réalisés, alors que sur la ville de Mons l'ensemble des projets sont lancés, même si certains en sont encore au stade de l'appel d'offre. De plus, l'enjeu de l'image de la ville incite les maitres d'œuvre et les maitres d'ouvrages à respecter les délais de la manifestation : tout doit être prêt pour accueillir les touristes.

On peut le voir à travers l'exemple de la ville de Bordeaux, qui n'ayant pas obtenu le titre a réalisé la majorité des projets qui étaient associées à la candidature. On peut penser que les dépenses réalisées pour les études préliminaires aux projets (études d'impact, concertations, rédaction du cahier des charges de l'appel à projet...) sont importantes pour les communes, qu'elles souhaitent les rentabiliser en donnant suite par la réalisation du projet. De plus les subventions sont souvent recherchés en amont de l'appel d'offre, retarder le projet, ou l'annuler fait perdre ces subventions aux collectivités locales.

Etre candidat à l'événement « Capitale Européenne de la Culture » est donc l'élément le plus important pour dynamiser projet urbain. Il permet de définir les enjeux, et les zones d'interventions prioritaires pour le développement de la commune, et de lancer des projets. Comme l'a dit Yves Vasseur lors de la rencontre « Capitales européennes face à face : Mons et Marseille rencontrent Ravenne » : *« Même si nous n'avions pas été choisis, nous aurions tout de même réalisés les projets prévus. »*

CONCLUSION

Existe-t-il une corrélation entre l'événement Capitales Européennes de la Culture et la mise en place d'un projet urbain sur le territoire ? Cette question qui a guidé l'ensemble de cette recherche, trouve divers éléments de réponse tout au long de ce rapport.

Tout d'abord, comme pour l'ensemble des grandes manifestations internationales temporaires, les villes s'attachent à l'héritage de la manifestation : ses retombées en termes de développement. L'ensemble des documents et des recherches effectuées montrent une réelle amélioration de la perception du territoire, qui perdure après l'événement. L'image de la ville est portée par son projet urbain, et donc son aménagement du territoire. Des projets les plus ambitieux (réaménagement ou création d'un quartier) à des opérations plus ponctuelles (rénovations de façades, valorisation des espaces publics...). Sur l'ensemble des villes candidates, de 1995 à 2004, la plupart ont effectué des opérations ponctuelles et aménagé des équipements culturels pour accueillir les événements culturels ponctuant l'année de la manifestation. On peut penser que ces projets ont vu le jour grâce à la manifestation.

Les études de cas de Ravenne (Italie), Mons (Belgique) et Bordeaux (France), ont fait ressortir de nouveaux éléments de réflexion sur l'interaction entre le projet culturel, porté par la manifestation, et le projet urbain. Ainsi, ce n'est pas l'obtention du label « Capitale Européenne de la Culture », et donc l'organisation effective de la manifestation, qui joue le rôle le plus important dans la dynamisation du projet urbain. L'acte de candidature et la préparation du dossier semble être la phase la plus importante pour le projet urbain. En effet, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire autour des porteurs de la candidature, en faisant ressortir les besoins et attentes des populations locales et en identifiant de nouveaux enjeux sur le territoire, c'est la rédaction du dossier de candidature qui fournit l'occasion de prévoir de nombreux projets. Les études de cas indiquent que ces projets sont rarement nouveaux, comme le projet de requalification de la Darsena. La candidature leur donne à la fois accès à des subventions nouvelles, des objectifs de délais à respecter et l'envie de réaliser un projet de qualité pouvant par la suite devenir un élément d'identité de la ville. Cette candidature permet donc de catalyser les projets plutôt que de leur donner naissance.

Il aurait été intéressant de pouvoir compléter l'étude des impacts avec des données sur les Capitales Européennes de la Culture depuis 2004. Nous l'avons vu, les villes accueillant la manifestation ne sont plus les mêmes qu'au début. Ce sont de plus en plus des villes moyennes, voire petites. Pour mieux mettre en valeur les impacts de chaque phase : de la candidature à l'obtention du titre, il aurait également été utile de suivre le parcours d'un seul territoire : les projets avant la candidature, pendant la candidature et à l'obtention du titre. En effet, cette recherche ne donne qu'un aperçu des impacts de ces phases, mais ne connaissant pas l'état du projet urbain des communes avant la candidature nous pouvons difficilement mettre en avant ceux qui en sont directement issus.

BIBLIOGRAPHIE

BILLARD G., *Après la compétition olympique, le village urbain durable*, Annales de la recherche urbaine, n°101 « *Economie, Connaissance et Territoire* », décembre 2006

BORDEAUX (ville de), LA CUB, LE CONSEIL GENERAL DE GIRONDE et LA REGION AQUITAINE, *Avant-projet : Bordeaux 2013*, Bordeaux 2013, 2007. 118p

BORDEAUX (ville de), LA CUB, LE CONSEIL GENERAL DE GIRONDE et LA REGION AQUITAINE, *Candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture – 01Questionnaire*, Bordeaux 2013, 2008. 150p

BORDEAUX (ville de), LA CUB, LE CONSEIL GENERAL DE GIRONDE et LA REGION AQUITAINE, *Candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture – 02a Programme artistique*, Bordeaux 2013, 2008. 168p

BORDEAUX (ville de), LA CUB, LE CONSEIL GENERAL DE GIRONDE et LA REGION AQUITAINE, *Candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture – 02b Programme Nous sommes tous candidats*, Bordeaux 2013, 2008. 58p

CALLEWIER P., BECUE V. (sous la direction de), *MONS 2015, c'est aussi un projet d'architecture contemporaine*, Ed. Fondation Mons 2015 (éditeur responsable Y. VASSEUR), 2008. 10p

CARRIERE J.-P. (sous la direction de), *Villes et projets urbains en méditerranée*, Publication de la maison des sciences de l'homme « ville et territoires », 2002. 135p

CATTAN N., PUMAIN D., ROZENBLAT C., SAINT-JULIEN T., *Le Système des Villes européennes*, Collection Villes, Ed. Economica, 1994. 190p

CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL et INSTITUTO UNIVERSITARIO DI ARCHITETTURA (Venise, Italie) : organisateurs du congrès, *Partenariats pour les villes du patrimoine mondial : la culture comme vecteur de développement urbain durable : patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune Ateliers 11-12 Novembre 2002 Urbino, Pesaro – Italy*, Ed. UNESCO – Centre du patrimoine mondial de l'Unesco (Paris), 2004. 108p

CHOAY F., MERLIN P., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Ed. Presses universitaires de France, DL, 2010. 843p

COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE, *Héritage des jeux*, Feuille d'information, janvier 2010. 10p.

COMMUNAUTE EUROPEENE, *European Capitals of Culture : the road to success – From 1985 to 2010*, Publication de l'Union Européenne, 2009. 69p

CUB (La Communauté Urbaine de Bordeaux), *Carbon-Blanc – Château Brignon – Fabrique d'auteurs autour de la B.D. – Subvention d'équipement de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Convention – Décision – Autorisation*, Rapport au conseil, séance du 26 novembre 2010 – Commissions Finances, Economie, Attractivité et Relations Internationales, 26 novembre 2010. 6p.

FILÒ C. Report about the notion of competitiveness of territory, caENTI (Coordination Action of the European Network of Territorial Intelligence), deliverable n°32, décembre 2007. 41p

LEVY J., LUSSAULT M. (directeurs de publication), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Ed. Belin DL, 2003. 1033p

LUCCHINI F., Capitales Européennes de la Culture, changer l'image internationale d'une ville, Annales de la recherche urbaine, n°101 « *Economie, Connaissance et Territoire* », décembre 2006

MONS (ville de), Règlement communal d'urbanisme, COOPARCH - R.U. SCRL, février 2006. 131p

NAJDENOVSKA I. (sous la direction de SAVERIO FERA F.), Progetto di un museo marittimo sul canale Candiano a Ravenna, Tesi in composizione architettonica e urbana (Mémoire de fin d'étude architecture et urbanisme) – Université d'architecture « Aldo Rossi » – ALMA MATER STUDIORUM – Université de Bologne – siège de Cesena, 2010. 59p

PALMER/RAE ASSOCIATES, European Cities ans Capitals of Culture (study prepared fo the European Commision), PART 1, Palmer-rae Associates, Brussels, août 2004. 235p

PALMER/RAE ASSOCIATES, European Cities ans Capitals of Culture – City Reports (study prepared fo the European Commision), PART 2, Palmer-rae Associates, Brussels, août 2004. 387p

PERRIER G., Istanbul s'installe dans son rôle de capitale européenne de la culture : Avec près de 500 projets, la plus grande ville d'Europe se heurte aux impératifs de la politique nationale, Le Monde (p.17), 17 janvier 2010

QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., Manuel de recherche en sciences sociales, Ed. DUNOD, 2006. 253p

RAVENNE (ville de), Ravenna verso la candidatura a Capitale europea della cultura, 2019, Municipalité de Ravenna, février 2009. 86p

RAVENNE (ville de), Programma di riqualificazione urbana – Darsena di città - Ravenna, Fascicule d'actualisation, Municipalité de Ravenna – service Progettazione urbanistica (urbanisme), février 2010. 17p

RICHARD F. (sous la direction de VERDELLI L.), Projets urbains dans les centres historiques patrimoniaux : quelle place est donnée au développement durable ? Le cas du centre historique de Cáceres (Espagne), Projet de fin d'études : Aménagement – Université de Tours : EPU-DA, 2010. 72p

STAFF 2019 (Commune de Ravenne), Presentazione del Progetto Ravenna 2019* - MOSAICI di CULTURA : Creare nuove visioni per l'Europa, Municipalité de Ravenne, Février 2011

UNION EUROPEENNE, Summary of the European Commission conference « Celebrating 25 years of European Capitals of culture » Brussels 23-24 March 2010, Publication de l'Union Européenne, 2010. 16p

UNION EUROPEENE, *Guide à l'intention des villes candidates au titre de Capitale européenne de la Culture*, Publication de l'Union Européenne, 2011. 41p

Articles en lignes

VARBANOVA L., *Capitales européennes de la Culture – Mappage des recherches*, www.labforculture.org

RAVENNA (ville de), *Incontro in Municipio con un gruppo di imprenditori guidato dal Presidente della Nuova Darsena di città Trombini. Matteucci: Convergenze importanti*, 22 juillet 2008, www.comune.ra.it

REDACTION Ravenna24ore, *Riquilificazione della Darsena, prima riunione di Agen.Da.*, 23 septembre 2010, www.ravenna24ore.it

REDACTION Ravenna & dintorni, *Darsena: pronti, partenza e via?*, Chronique du 03 novembre 2006, www.ravennaedintorni.it

RIVALTA V., *Un frammento di Marmarica per la Darsena*, 29 avril 2010, www.ravenna24ore.it

Sites internet consultés

<http://www.hist-europe.fr> (histoire des goths et ostrogoths)

<http://www.tour-eiffel.fr>

<http://www.ravennamosaici.it>

<http://www.csfecons.be>

<http://www.bordeaux.fr>

<http://www.lacub.fr>

<http://ec.europa.eu>

<http://www.comune.re.it> (site officiel de la commune de Ravenne)

<http://www.turismo.ravenna.it>

<http://www.navigaindarsena.it>

<http://www.port.ravenna.it>

<http://www.technocite.be>

<http://sig.bordeaux.fr>

<http://www.cg33.fr>

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LES CARTES

Carte 1 : Chronologie des aménagements liés aux manifestations internationales à Barcelone.....	21
Carte 2 : Le canal Candiano	40
Carte 3: Localisation des éléments patrimoniaux remarquables	41
Carte 4 : Localisation des théâtres à Ravenne	41
Carte 5 : Extrait du PSC de Ravenne.....	44
Carte 6 : PRU Darsena di Città.....	45
Carte 7 : Plan volumétrique d'aménagement de la Darsena	46
Carte 8: localisation de la ville de Mons	49
Carte 9 : Situation de la Digital Innovation Valley	56
Carte 10 : Extrait du RCU de la ville de Mons.....	58
Carte 11 : Localisation de la ville de Bordeaux.....	60
Carte 12 : les communes de la CUB.....	60
Carte 13 : Etat des lieux des projets sur Bordeaux, par quartier	63

LES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Mosaïque à Ravenne en face de la gare	39
Photographie 2 : Basilique St Apollinaire de Classe.....	39
Photographie 3 : Siège des autorités portuaires.....	46
Photographie 4 : Collégiale Sainte-Waudru (rénovation de la façade)	49
Photographie 5 : Aile contemporaine du théâtre le Manège	50
Photographie 6 : Projet fondation Mons 2015.....	53
Photographie 7 : Emplacement de la future Fondation Mons 2015	53
Photographie 8 : Caserne des pompiers vue de la rue de Nimy	54
Photographie 9 : Le Carré des Arts	55
Photographie 10 : Grande Halle des abattoirs	55

AUTRES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : localisation des trois zones d'intervention privilégiées sur la ville de Mons ..	52
Figure 2 : Le projet "Cœur de ville"	54
Figure 3 : Projet de la gare de Mons.....	57
Figure 5 : Projet de la gare de Mons : image de la passerelle	57

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	4
Formation par la recherche et projet de fin d'études	5
Remerciements.....	6
Sommaire	7
Introduction	9
Partie 1.....	11
Définition du cadre et du contexte de l'étude	11
1. Projet urbain et projet culturel	13
10.Projet urbain.....	13
11.Projet culturel.....	14
a) Définition générale de projet culturel	14
b) Le projet culturel dans les Capitales Européennes de la Culture	14
2. Présentation de la méthode.....	15
20.Appropriation du sujet	15
21.Formulation de la thèse et des hypothèses de recherche	15
22.Etude comparative des impacts dans les Capitales Européennes de la Culture passées.....	16
23.Choix des cas d'étude.....	17
3. Le projet urbain dans les manifestations internationales.....	18
30.Les manifestations à l'échelle de la ville	18
31.Les grandes manifestations et le projet urbain.....	19
32.Le modèle de la régénération urbaine par les grandes manifestations : Barcelone .	20
PARTIE 2.....	22
Le cas des Capitales européennes de la culture	22
1. Désignation et objectifs de la Capitale Européenne de la culture	24
10.1985 – 2011 : l'évolution des Capitales Européennes de la Culture.....	24
a) 1985-1999 Les villes européennes de la culture	24
b) 1999 De la ville européenne de la culture à la capitale européenne de la culture	24
c) Les dernières modifications.....	25
11.Le processus d'attribution du titre « Capitale Européenne de la culture »	25
a) Chronologie des capitales européennes de la culture, de 2005 à 2019	25
b) La méthode de sélection des capitales européennes de la culture	26
12.Objectifs et enjeux de la manifestation	27
a) Les critères obligatoires.....	27
b) Les autres facteurs.....	28
c) Les enjeux pour les villes candidates.....	28
2. Le projet urbain dans les Capitales Européennes de la culture, des réalités multiples	29
20.La mobilisation des ressources	29
a) Les ressources financières	29
b) Les ressources humaines et organisationnelles	29
c) Les ressources publicitaires	30
21.Exploitation de l'étude Palmer.....	30
a) Méthode utilisée pour l'exploitation des données	32

b) La rénovation urbaine d'un quartier, ou d'un espace important.....	32
c) Amélioration du cadre de vie :	33
22.Un constat partagé : l'amélioration de l'image de la ville	33
3. Capitales Européennes de la culture d'hier et d'aujourd'hui : ce qui a changé.....	34
Partie 3	36
Etude de cas :	36
De la candidature aux résultats du jury d'attribution	36
1. Les spécificités de nos cas d'étude.....	37
2. Ravenna, le parcours vers le titre 2019.....	38
20.La commune de Ravenna	38
a) Histoire de Ravenna.....	39
b) Situation socio-économique	39
c) Une ville fortement liée à l'eau	40
d) Un espace naturel préservé qui attire les touristes	40
21. Les atouts culturels et patrimoniaux de Ravenna.....	41
a) Présentation des éléments patrimoniaux de Ravenna	41
b) Un engagement culturel, récent mais important.....	41
22.Le projet CEC à Ravenna :.....	42
a) Une dimension Européenne historique.....	42
b) Les objectifs	42
23.Le projet de requalification du quartier de la Darsena (l'Arsenal) à Ravenna	43
a) Historique du projet et volonté communale	43
b) Le projet dans la planification communale	44
c) Les acteurs du projet	47
24.Le discours politique et son rôle dans la candidature au titre CEC 2019.....	47
3. Mons 2015, Where technology meets culture.....	49
30.La commune de Mons	49
a) Histoire de Mons	49
b) Situation socio-économique	50
31.Les atouts culturels de Mons	50
a) Un patrimoine urbain ancien et nouveau	50
b) Des acteurs culturels engagés	51
c) Une forte ambition	51
32.Le projet CEC à Mons	51
33.Trois espaces privilégiés d'intervention.....	52
a) Le kilomètre culturel.....	52
b) Le carré des arts.....	55
c) La gare et la Digital InnovationValley	56
34.L'intégration dans les documents d'urbanisme	58
4. Bordeaux 2013, candidate malheureuse au titre.....	60
40.La communauté urbaine de Bordeaux : la CUB	60
a) Histoire	60
b) Situation socio-économique	61
41.Les enjeux de la candidature.....	61
42.Que reste-t-il de Bordeaux 2013 ?	62
a) Les projets de la candidature	62
b) Etat de lieux, trois ans après le rejet de la candidature	63
5. L'impact de l'obtention de la candidature sur le projet urbain	65

Conclusion.....	66
Bibliographie.....	67
Webographie.....	70
Articles en lignes.....	70
Sites internet consultés	70
Table des illustrations	71
Table des matières.....	72

Directeur de recherche :
Verdelli Laura

Morfin Anne
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2010-2011

Titre : Enjeux, objectifs, impacts des Capitales Européennes de la Culture, l'interaction entre projet culturel et projet urbain

Résumé :

Ce Projet de Fin d'Etudes concerne les impacts de la candidature, et de l'obtention du label de « Capitale Européenne de la Culture » sur le projet urbain d'une ville. Plus précisément nous avons cherché à savoir s'il y avait un impact sur l'aménagement urbain pour les villes organisatrices.

En s'inscrivant dans la lignée des grandes manifestations internationales, tels que les jeux olympiques, les Capitales Européennes de la Culture sont des leviers du développement local. L'augmentation touristique et l'amélioration de la ville sont les retombées espérées de ces manifestations. Les touristes sont attirés par la programmation culturelle. Le travail sur les espaces publics permet à ces villes qui peuvent pâtir d'une mauvaise image de projeter à ces touristes, et aux habitants locaux, une nouvelle image plus valorisante. Cette image permet de faire perdurer l'augmentation de la fréquentation touristique, mais aussi d'attirer de nouvelles entreprises. Dans le contexte européen de forte compétitivité entre les villes, organiser cet événement peut être un atout majeur pour redynamiser la ville.

A travers l'étude des réalisations dans les villes ayant obtenues le label de 1995 à 2004, puis à travers trois études de cas nous avons cherché à mettre en avant l'existence de cette interaction. Les études de cas portent sur trois villes à différents stades de la candidature : Ravenne (Italie) qui est candidate pour 2019, Mons (Belgique) qui organisera la manifestation en 2015 et Bordeaux (France) qui n'a pas obtenu le titre pour 2013.

Mots clés + mots géographiques : projet culturel, projet urbain, Capitales Européennes de la Culture, Ravenne, Emilie-Romagne, Italie, Mons, Hainaut, Wallonie, Belgique, Bordeaux, Aquitaine, Gironde, 33.